

paysages a été approuvée par décret en Conseil d'État, elle s'impose à tous les documents d'urbanisme et projets d'aménagement.

Les dispositions des directives paysages sont opposables aux demandes d'autorisation de défrichement, d'occupation et d'utilisation du sol :

— en l'absence de POS ou de PLU opposable aux tiers ou de tout document d'urbanisme en tenant lieu ;

— lorsqu'un POS ou un PLU ou tout document d'urbanisme en tenant lieu est incompatible avec leurs dispositions.

LA PROTECTION DES ÉDIFICES

PATRIMOINE MONUMENTAL et INDUSTRIEL DES COMMUNES

Liste exhaustive des monuments classés et inscrits et non exhaustive du patrimoine non protégé:

communes	nom du site	lieu	date	protection
----------	-------------	------	------	------------

ABZAC

Tuilerie et briqueterie Malmanche Frères

tuilerie briqueterie 3eChardat»

Tuilerie et briqueterie Delage

tuilerie briqueterie 1èreChardat» 1900

Tuilerie et briqueterie Bonnaud et Fils

tuilerie briqueterie 2eChardat» 1900

Ferme Chez-Pilloux 18e

Château de Fayolle 15e

Manoir Monette RD99 1965

Château de Serre 15e décors int inscrits MH

Fontaine du château de Serre 16e

Manoir de la Vergne 19e

ALLOUE

Église Notre Dame

12e classé MH

Logis de la Vergne, maison de Maria Casarès 16e bibliothèque

inscrite MH

Manoir de l'Age

16e

Villa Sarah

1910



Manoir de Beau-Chêne 16e
Fief de Geuche 14e
Moulin La Lande 18e
Moulin le Moulin-de-la-Roche 19e
Château de Massignac 15e
Mine d'argent près des Redons

AMBERNAC

Château du Plaisnaud 16e-18e

ANSAC-SUR-VIENNE

Distillerie d'alcool à betterave et à vin, puis Sté Auxiliaire

Métallurgique R. D. 16 1940

Eglise Saint-Benoît 12e inscrit MH

Chapelle Notre-Dame 15e-19e inscrit MH

Logis de la Villatte 16e-17e inscrit MH

BEAULIEU-SUR-SONNETTE

Château de Sansac

Logis de Coux

Prieuré (ancien)

Four à chaux, carrière de pierre dure

BENEST

Château d'Ordière 15e-17e inscrit MH

Eglise Saint-Justinien 12e inscrit MH

Four à chaux sud est du bourg

BRIGUEUIL



Bourg fortifié

Église St Martial 11e-15e inscrit MH

Mausolée Dans une grange du hameau de La

Boulomie 12e inscrit MH

Château 15e inscrit MH

Lanterne des morts 12e inscrit MH

Minoterie, puis mégisserie le Moulin-Haut 1880

Minoterie le Moulin-Bas 1905

BRILLAC

Eglise Saint-Pierre 13e-19e inscrit MH

CELLEFROUIN

Lanterne des Morts

classé MH

Eglise Saint-Nicolas

11e classé MH

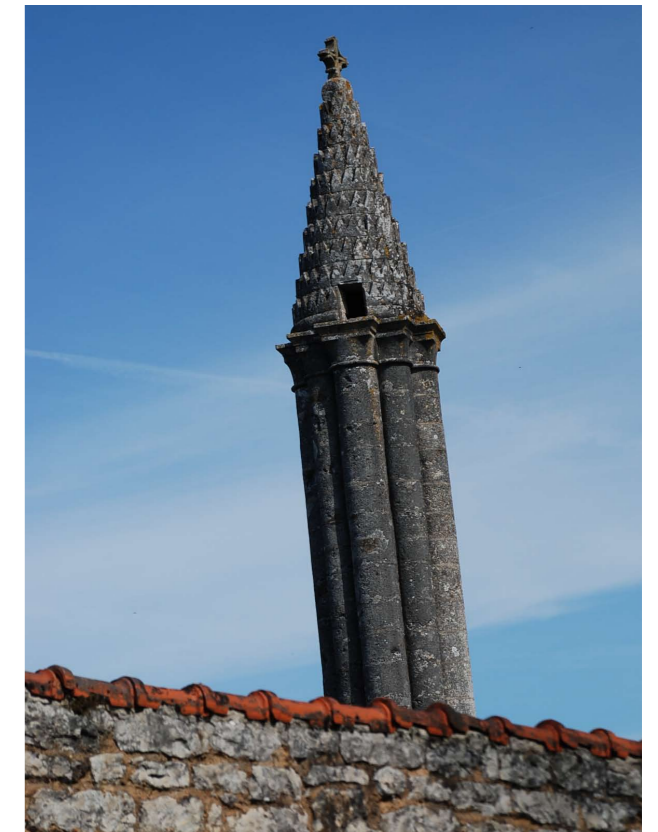
CHABANAIS

Scierie, puis fabrique de douelles Giraud, puis Vissol Giraud route d'Angoulême 1898

Moulin à blé, puis minoterie dite S.A. des Moulins de Chabonais 2 rue des Moulins première moitié du 19e siècle Arboretum du Chêne vert

CHABRAC

Église 12e inscrit MH



CHAMPAGNE-MOUTON

Église Saint-Michel 12e inscrit MH
Le château de Juyers 15e



Le château de Champagne 15e remanié 17e
Le logis de la Boissière

CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE

Minoterie la Folie 1903
Abattoir de la Sté des abattoirs modernes industriels, puis
Tanneries charentaises, actuellement Pantouffles Jeva
R.N. 141 près du Mas-des-Champs 1907
Usine de chaux, R.D. 951 près du Queroy seconde
moitié du 19e siècle
Laiterie et fromagerie industrielles Massonau,
actuellement Lescure 14 rue de la Gare premier quart
du 20e siècle

CHASSENON

Centre rural gallo-romain (vestiges archéologiques)
gallo-romain classé MH
Vestiges de la villa gallo-romaine de Cassinomagus la
cousine gallo-romain classé MH
Amphithéâtre gallo-romain classé MH
Site de la Météorite
Église St Jean Baptiste 12e

CHERVES-CHATELARS

Château et grosse forge du Gazon , château 16e, forge
18e
Château et grosse forge du Châtelars, le Châtelars
château 16e, forge 18e



Prieuré (ancien) 11e classé MH
Église de Cherves 12e-15e inscrit MH
Tuilerie et briqueterie Barnay
Etamenat premier quart du 20e siècle
Scierie Joslet Frères 1956

CHIRAC

Château, haut fourneau, affinerie, laminoir, dit forge de
l'Age l'Age château 16e (+ 2 tours 12e), forge
1836
Chapelle du cimetière 14e classé MH

CONFOLENS cité médiévale

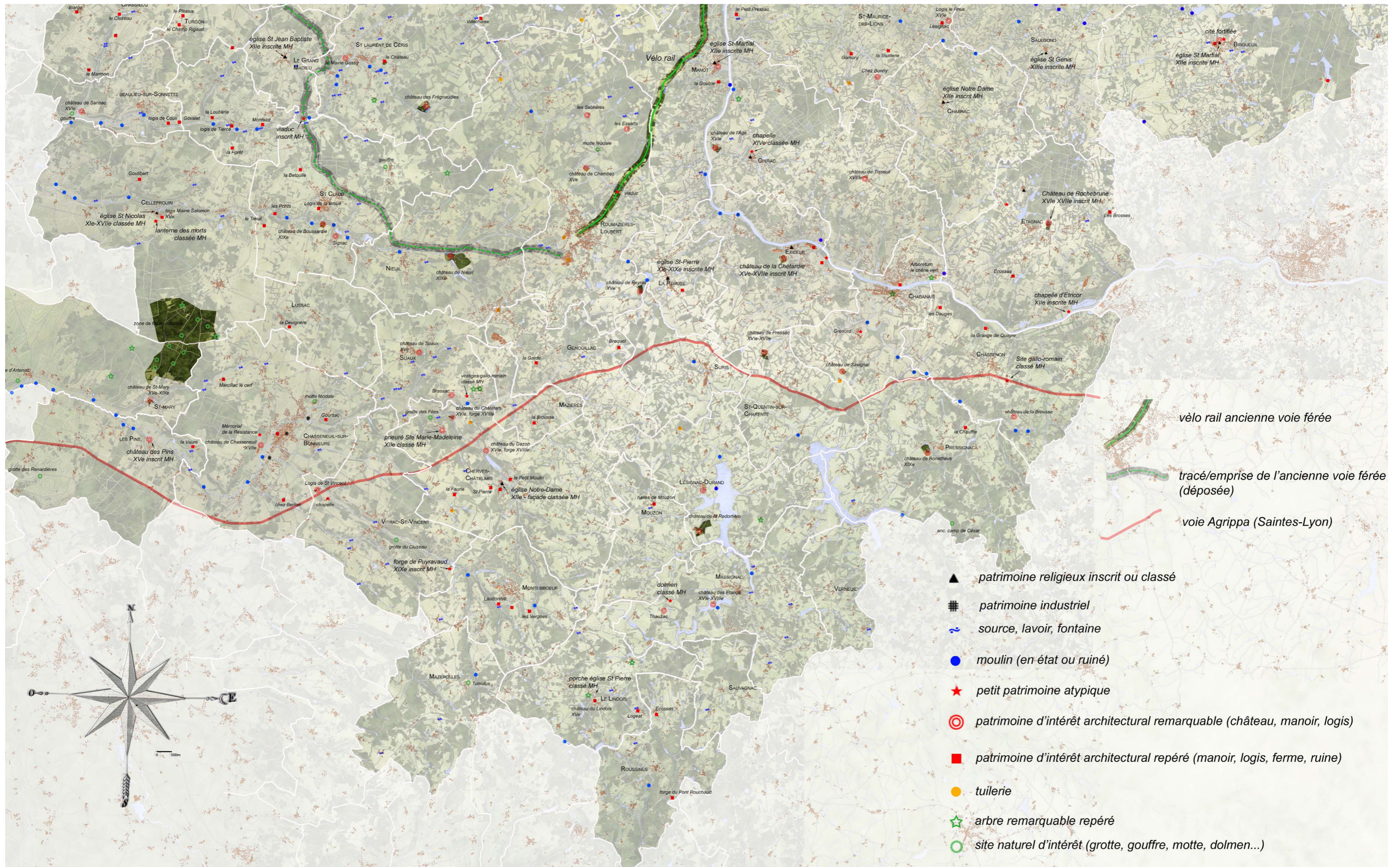
Pont sur le Goire A l'extrémité de la rue du Soleil
inscrit MH



Vieux Pont gallo-romain classé MH
Porte de ville (ancienne) 13e inscrit MH
Maison à pans de bois 24, 26 rue des Buttes
16e inscrit MH
Maison à pans de bois, 12 rue de la Fontaine-Guimard,
inscrit MH
Maisons à pans de bois 4,6,9 rue des Portes-d'Ansac
inscrit MH
Église Saint-Barthélémy 11e-15e classé MH
Église Saint-Maxime rue de la Fontaine-de-Pommeau
13e-14e-15e-16e inscrit MH
Chapelle du Saint-Esprit (ancienne) 13e-14e-15e-
16e inscrit MH
Maison dite du Duc d'Épernon 12 rue du Soleil
15e classé MH
Manoir des Comtes 16 rue du Soleil 15e-16e
inscrit MH
Immeuble (ancienne sous-préfecture) 7 place de la
Fontorse 18e inscrit MH
Hôtel Dassier des Brosses (ancien) Mairie 17e
inscrit MH



«Abattoir, dit le Casino, R.D. 71 (services techniques)



1923 inscrit MH

Filature, usine de nettoyage de laine de la Sté charentaise lainière la Roche 1826

Moulin à blé, puis usine à papier de paille Chauveau et Pouliot, puis Sté des papeteries du Limousin 16 rue du Moulin 1874

Minoterie, usine de produits agroalimentaires la Combe dernier quart du 19e siècle

EPENEDE

Eglise Saint-Hilaire (à l'exception du clocher moderne) 12e inscrit MH

ESSE

tilleul de Sully 17e? site classé



Eglise Saint-Etienne 12e inscrit MH
Château de Villevert 19e inscrit MH

ETAGNAC



château de Rochebrune 11e-16e inscrit MH

Ancien prieuré d'Etricor 12e inscrit MH

EXIDEUIL-SUR-VIENNE Château de la Chétardie 16e-17e inscrit MH

Eglise Saint-André 12e classé MH

Moulin à blé de Moulin-Neuf, puis usine à papier de paille Roudier et Gravelat, puis Sté des papeteries du Limousin Moulin-Neuf 1974

Usine de carton ondulé de la S.A. des papiers ondulés de Lamirande et du Soulier 1908

Carrière de granite de la Sté des carrières Exideuil-Saint-Eloi Saint-Eloi premier quart du 20e siècle
Usine de carton ondulé de la Sté française de fabrication de papiers ondulés 1916

GENOUILLAC

Grande tuilerie mécanique Perrusson, actuellement Céramique du Midi Perrusson-Rohmer Fontafie dernier quart du 19e siècle

Lavoir des Jarrigues, Font saint-Martial

Logis de Braquet

Logis de la Garde

LA PERUSE

Eglise Saint-Pierre 11e inscrit MH

LE GRAND MADIEU

Eglise Saint-Jean Baptiste 12e inscrit MH

Viaduc ferroviaire dit viaduc de la Sonnette 1902 inscrit MH

LE LINDOIS



Porche de l'église Saint Pierre 14e classé MH

LES PINS

Château des Pins 15e-16e inscrit MH

LESSAC

Dolmen converti en chapelle dite de la Madeleine néolithique classé MH

LESTERPS

Église St Pierre 11e-12e classé MH
Bourg médiéval

LUSSAC

Domaine de Lussac 18e-19e inscrit MH
Logis de la Devinière début XVIe s

MANOT

Moulin à blé Moulin-d'Assit 18e
Eglise Saint-Martial 12e inscrit MH

MASSIGNAC

Dolmen de Tausat néolithique classé MH



Château des Etangs, 19e

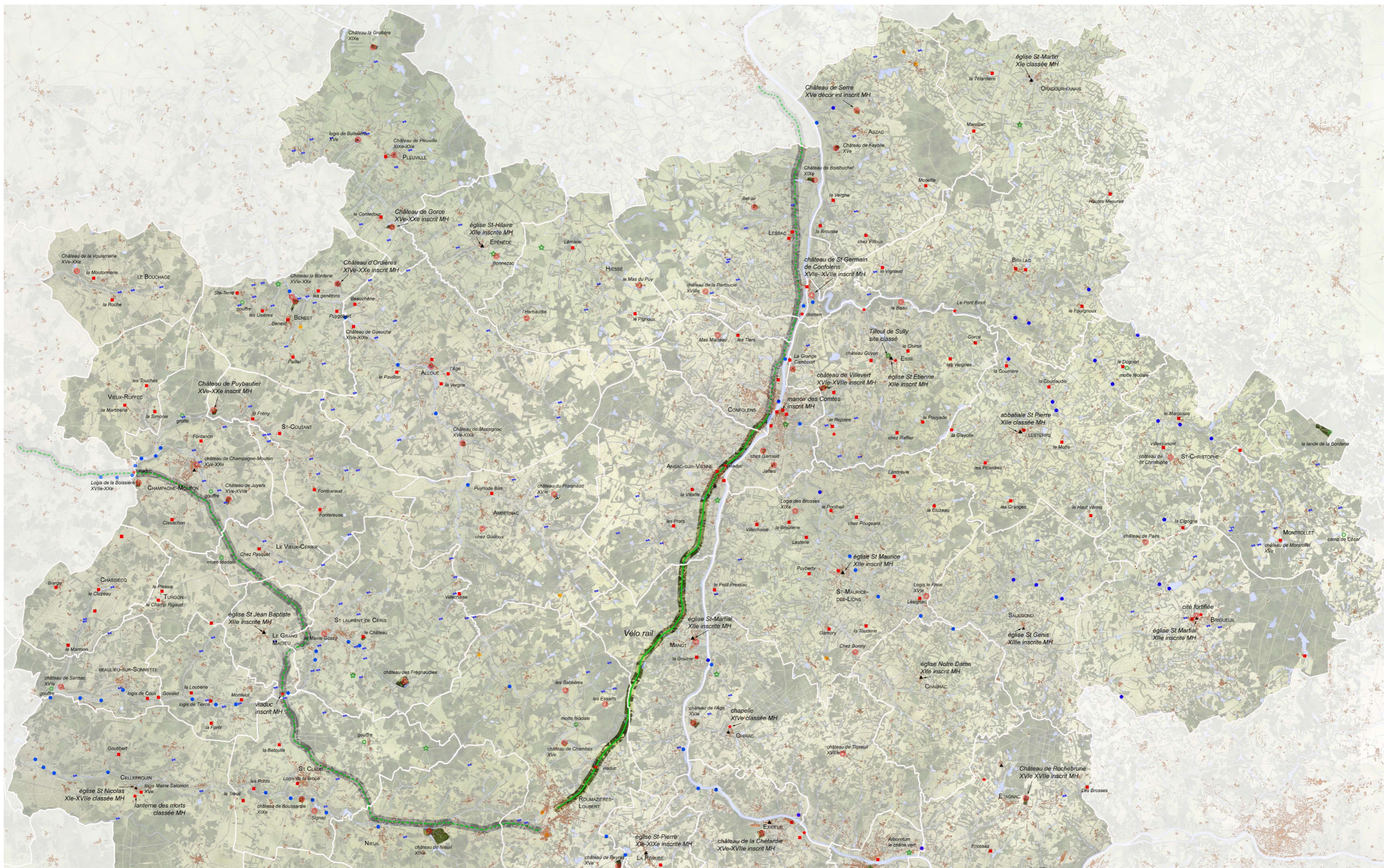
MONTROLLET

Haut fourneau les Forges-du-Bois-Belet 1821

NIEUIL

Carrières à ciel ouvert de minerais de fer (forges de Chirac) et de castine

Haut fourneau, affinerie, grosse forge Champlaurier 17e



ORADOUR-FANAIS

Eglise Saint-Martin 11e classé MH

PARZAC

fontaine de saint roch
la maison du meunier, le moulin
eglise saint roch

PLEUVILLE

Château de Gorce 15e inscrit MH



La Grollière

ROUMAZIERES-LOUBERT

Tuilerie et briqueterie, dite Tuilerie coopérative française,
puis Tuilerie briqueterie française R.N. 141 1907

Tuilerie Simon, puis Polakowski et Cie, puis Grandes
Tuileries de Roumazières les Betouilles 1878

Tuilerie, dite Sté des grandes tuileries, actuellement
Céramique du Midi Perrusson Rohmer rue du 8 Mai
1900

Château de Chambes 16e-17e-18e inscrit MH

Château de Peyras 18e-19e inscrit MH

Usine à papier ondulé Defoulounoux et Cie le Pont-
Sigoulant premier quart du 20e

SAINT-CHRISTOPHE

Moulin à blé du Buisson, puis minoterie Moulin-du-
Buissonseconde moitié du 19e siècle

Moulin à blé, puis minoterie Trouillaud l' Aumônerie
1880

SAINT-CLAUD

Moulin à blé, puis minoterie Moulin-de-Signac 18e

Église 14e inscrit MH

Viaduc ferroviaire dit viaduc de la Sonnette, 1902
inscrit MH

Château de la Motte

Manoir de Signac

Château de la Boussardie

Logis du treuil

Manoir de la Broue

Moulin à blé, puis minoterie le Moulin-de-la-Roche
fin 19e

SAINT-COUTANT

Château de Puybautier 15e-16e-19e inscrit MH

SAINT-GERMAIN-DE-CONFOLENS

Bourg médiéval 12e inscrit MH



Église St Vincent 12e inscrit MH

Ruines du château 12e-15e inscrit MH

Dolmen et son point de vue

Rocher site classé

SAINT-LAURENT-DE-CERIS

Usine textile Rensonnet, puis usine de feutre, usine de
pantoufles Rondinaud 2e quart du 19e

SAINT-MAURICE-DES-LIONS

Tuilerie et briqueterie de Chambon Chambon 1945

Église 12e classé MH

SAULGOND

Eglise Saint-Genis 13e-19e inscrit MH

SUAUX

Edifice gallo-romain (vestiges) Chez Michaud
gallo-romain classé MH



Château de Suaux 15e

Château de Brassac 18e

VITRAC-SAINT-VINCENT

Haut fourneau de Puiraveau (ou Puyravaud) Grosse
forge, haut fourneau, moulin à blé Puyravaud 18e-
1820



La ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine architectural, urbain et paysager)

La ZPPAUP permet de protéger des éléments du patrimoine, à tort considérés comme mineurs, qui constituent pourtant le socle de notre histoire-rurale notamment- et de nos paysages.

Cette démarche d'étude préalable est un moyen de valoriser le patrimoine, de faire des choix et donc de préserver, en toute connaissance de cause, la qualité des territoires extrêmement variés dans leurs étendues et leurs caractéristiques, ainsi que d'en prévoir l'évolution qualitative.¹

Elle a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité (« périmètre de 500 m » aux abords d'un monument historique) en lui substituant un « périmètre intelligent ».

La procédure de ZPPAUP s'adapte à tous les types de lieux (construits ou naturels, grands ou petits, communaux ou intercommunaux), pourvu qu'ils soient dotés d'une identité patrimoniale. Elle peut être mise en œuvre aussi bien dans les centres anciens que dans des quartiers de la reconstruction ou des espaces ruraux. Elle permet de préserver l'atmosphère particulière des lieux en mettant l'accent sur des configurations générales. Une ZPPAUP peut englober des abords de monuments historiques tout en proposant des périmètres mieux adaptés au terrain et des outils de protection plus souples: cônes de visibilité, axes des vues, ensembles de façades, etc. Elle permet de saisir dans leur diversité les éléments du patrimoine collectif local : une suite de façades homogènes, la trame d'un paysage, un ensemble à caractère monumental, etc.²

Le centre ancien de Confolens est concerné depuis juillet 1995 par une ZPPAUP qui a remplacé le site inscrit le 5 mai 1942 du Plan d'eau de la Vienne compris entre l'écluse de La Roche et celle de l'usine des Papeteries Limousines, et les rives de cette rivière sur une profondeur de 50 m de chaque côté³

Elle devrait être révisée et dotée du volet paysager, dans le cadre de

1 Guide de valorisation du patrimoine rural Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires Rurales 2001

2 wikipedia

3 SDAP Poitou-Charente

l'élaboration du PLU de la ville.

Depuis le 12 juillet 2010, les ZPPAUP ont été remplacées par les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP ou AMVAP).

Le label «Villes et Pays d'Art et d'Histoire» (PAH)

Les labels ont été créés par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites pour soutenir les collectivités locales qui possèdent un patrimoine important et qui ont la volonté de la valoriser.

Cette aide se concrétise par la signature d'une convention; l'association apporte aux villes adhérentes une aide financière et technique pour définir des circuits de visite, former des guides-conférenciers, mettre en œuvre des animations.¹

Le Confolentais a obtenu ce label en 2008.⁴

Situé au nord-est de la Charente, le Confolentais est une terre de contrastes, entre plateaux calcaires à l'ouest et collines cristallines à l'est, entre langue d'oc et langue d'oïl, entre les grands ensembles historiques que sont le Poitou, la Marche, le Limousin et l'Angoumois. Le nom même de la ville de Confolens (du terme confluence) traduit ces contrastes. Ces éléments nous ont légué un patrimoine architectural riche comme des châteaux (Saint-Germain), de nombreux édifices romans (abbaye de Lesterps), un habitat rural et urbain préservé et des constructions liées à l'exploitation de la terre et l'eau. La ville de Confolens conserve ainsi de nombreux bâtiments allant du Moyen-Âge à l'époque contemporaine. Cette préservation générale du territoire tient sans doute à son éloignement des grands axes de communication. C'est ce qui fait aujourd'hui sa force patrimoniale et son authenticité.

Politique patrimoniale, label, procédures et outils:

Un inventaire du patrimoine bâti a été réalisé sur le territoire entre 2003 et 2006. Il est à l'origine de la prise de conscience de la richesse du patrimoine confolentais, aussi bien de la part des élus que de la population. Il a également permis la rédaction de publications et la création d'une exposition. Enfin, il a servi de base au dossier de candidature pour l'obtention du label PAH.

4 Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés
<http://www.an-patrimoine.org/Pays-Confolentais>

Outils opérationnels :

- Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Pilotage d'un Programme d'Intérêt général
- Réalisation d'un inventaire du patrimoine bâti.
- Création d'une charte paysagère à l'échelle du Pays
- Deux publications ont été rédigées en partenariat avec le Service régional de l'Inventaire et avec le soutien de la Région Poitou-Charentes.

La Communauté de communes a mené plusieurs opérations de restauration du petit patrimoine.

Outils de valorisation et animation de l'architecture et du patrimoine:

A l'heure actuelle, les actions menées par le PAH en terme de valorisation et d'animation sont des visites guidées et des visites découvertes.

- Expositions, signalétique, ateliers, visites, conférences
- Communication : édition de brochures de programmation (printemps et été) et de brochures thématiques (restauration église de Lesterps par exemple). Inventaire consultable sur le site internet du territoire et sur celui de l'inventaire régional du patrimoine Poitou-Charentes. La presse locale (La Charente Libre et le Confolentais) est régulièrement contactée pour faire la promotion des actions portées par le PAH.
- Expositions : à la suite de l'inventaire, exposition sur le Confolentais intitulée « Le Confolentais : l'eau, les paysages, le patrimoine » Pour expliquer les travaux sur l'église de Lesterps, exposition retraçant les grandes étapes de sa restauration (complétée par le livret cité ci-dessus)
- Animation : visites guidées pour les groupes (adultes et scolaires) toute l'année sur réservation (Confolens et autres sites du Confolentais) Au printemps et en été, programmation spécifique avec visites guidées, ateliers enfants, visites nautiques par exemple (sur l'ensemble de la Communauté de communes).
- Découverte de la ville avec les enfants grâce à un livret jeu (en individuel ou au cours d'une animation prévue dans la programmation) : Confolens, Esse, Saint Germain de Confolens.
- Mise en place d'une signalétique patrimoniale sur l'ensemble des villages de la Communauté de communes (projet sur 2 ans, 2010-2011).
- Création de deux nouveaux sentiers de découverte.
- Elaboration d'une programmation culturelle au château de Saint-Germain.

Outils et incitations financières

Le paysage de demain se façonne aujourd'hui. Afin de l'encadrer, l'Etat a mis à disposition des collectivités, des professionnels et des particuliers un certain nombre d'outils ou d'incitations financières qui ont une incidence réelle sur leurs actions.

La charte de paysage est d'ailleurs un des ces outils, et qui renvoie à d'autres outils réglementaires, financiers, et de sensibilisation pour mener des actions concrètes de protection, valorisation et animation de paysages, qu'ils soient des sites exceptionnels ou plus modestes.

LA VALORISATION DES BOURGS

Petites cités de caractère

Initié en 1975 en Bretagne, le concept des Petites Cités de Caractère est né de la volonté de regrouper en réseau des communes ayant un patrimoine de type urbain et n'ayant pas les moyens de le sauvegarder.¹ Le label s'est étendu ensuite dans d'autres régions comme la Franche-Comté, les Pays de la Loire et les Deux-Sèvres. Il « vise à mettre en valeur l'authenticité et la diversité du patrimoine de certaines petites communes (moins de 6 000 habitants) dotées d'un bâti architectural de qualité et cohérent ». L'association nationale créée en 2009 comprend la Bretagne, la Franche Comté, les Pays de la Loire et le Poitou Charente.

A ce jour, seules 4 communes des Deux-Sèvres comptent pour la région.

Pourtant, il semblerait que certains bourgs anciens du Pays mériteraient le label afin de souligner les efforts faits en matière de restauration, promouvoir des situations pittoresques... Saint-Germain-de-Confolens? Brigueuil? Vitrac? et bien d'autres à distinguer...

La Charte de qualité mise en place au niveau national prévoit plusieurs conditions préalables d'admission au label Petites Cités de Caractère :

- Commune de moins de 6 000 habitants, à la date de la demande d'adhésion ;
- L'agglomération doit être soumise à une protection au titre des monuments historiques, ou d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ou d'un Plan de

¹ Petites Cités de Caractère
blog officiel du label national: <http://pccfrance.canalblog.com>

Sauvegarde et de Mise en Valeur ;

- L'agglomération doit avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène, et exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité ;
- La commune doit avoir un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

En retour les communes s'engagent à mener de nombreuses actions en faveur du patrimoine comme :

L'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine

... ainsi que l'embellissement et la requalification des espaces publics conformément aux exigences du site et de sa typologie, par...

- La mise en place et l'application de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

- L'entretien et la valorisation de l'espace public :

- Enfouissement des réseaux et intégration des postes de transformation ;
- Revêtement de voirie et des espaces publics de qualité bien intégrés au site ;
- Maîtrise de l'ensemble des flux de circulation ;
- Mobilier urbain et micro-signalétique directionnelle homogènes et de qualité ;
- Mise en lumière et éclairage public intégrés dans le projet architectural et/ou paysager global ;
- Aménagement paysager approprié au caractère des lieux.

- L'entretien et la valorisation du bâti public :

- Restauration, réhabilitation et entretien des édifices publics et monuments en déshérence ;
- Suppression des friches urbaines ;
- Suppression des « points noirs » et/ou « verrues » ;
- Réinvestissement des lieux patrimoniaux pour y accueillir du public.

- L'entretien et la valorisation du bâti privé :

- Encouragement à la restauration, la réhabilitation, la requalification et l'entretien du bâti privé ;
- Incitation à la requalification des friches privées ;
- Traitement des abords visibles depuis l'espace public de manière appropriée au site ;
- Incitation à la mise en place de devantures et d'enseignes intégrées à la typologie du lieu ;
- Incitation à la dissimulation de toute forme de captage télévisuel, radiophonique et téléphonique visible depuis l'espace public ;
- Intégration de manière raisonnée des éléments liés aux énergies renouvelables.

L'accueil du public

Pour cela, la commune doit...

- Posséder en coeur de cité, une structure d'accueil touristique reconnue, ouverte en haute saison et disposant de personnels compétents ;
- Pérenniser un dispositif d'information permanent (exemple : borne interactive...);
- Engager une politique de valorisation du patrimoine (dispositifs d'interprétation du patrimoine permettant la découverte de manière autonome de la cité, visites guidées de groupes à l'année et individuels sur inscription) ;
- Se doter d'outils de communication touristique (programme de manifestations, d'expositions, de visites, plans et documents présentant la cité) ;
- Détenir au minimum, en coeur de cité, un café-restaurant et un commerce multiservice proposant des produits locaux de qualité
- Posséder un lieu d'hébergement touristique affilié à un réseau de qualité en coeur de cité, ou dans un rayon de 5 kilomètres ;
- Favoriser l'accueil des métiers d'art par l'installation d'artistes et d'artisans d'art, dont la production sera accessible au public.

L'animation

Il s'agit, plus précisément, de...

- Organiser et/ou favoriser la mise en place de manifestations culturelles et festives valorisant le patrimoine de la cité ;
- Organiser et/ou favoriser une manifestation commerciale et artisanale présentant des productions locales ou régionales

(foires, marchés...);

- Détenir un lieu d'exposition.

La commune veillera à tenir compte des normes relatives à l'accessibilité et au développement durable dans la mise en oeuvre de tous ses engagements.

La région Poitou-Charentes s'engage à accompagner financièrement les communes porteurs du label:

Accompagnement des petites communes « villages de caractère»: Sauvegarde, valorisation et animation du patrimoine rural²

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région Poitou-Charentes a développé différentes aides en faveur du Patrimoine, visant à assurer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine remarquable.

Objectifs régionaux

- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine rural régional présentant un intérêt historique, architectural, culturel et touristique
- Sensibiliser les publics à sa préservation et à sa valorisation ;
- Renforcer l'attractivité et la fréquentation, toute l'année, des villages de caractère.

Pour qui ?

Maîtres d'ouvrage publics ou privés des communes signataires du programme régional d'intervention, engagées dans une démarche concertée et de qualité avec les acteurs du territoire.

Comment ça marche ?

- Culture-Patrimoine:

Travaux de restauration extérieure, visibles de la voie publique : clos, couvert, mise hors d'eau. Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Projets de valorisation et d'animation du patrimoine par la mise en place d'outils de médiation innovant, en direction des jeunes et/ou de la population locale. Projets de médiation du patrimoine local.

- Tourisme :

Respect des priorités du Schéma régional du tourisme et du volet Tourisme du Contrat de Projet Etat-Région :
Réhabilitation d'hébergements, restructuration des Offices de Pôles

² Région Poitou-Charentes, Service Culture, Ameline DRAPEAU Tél. 05 16 01 40 20 a.drapeau@cr-poitou-charentes.fr
Service Tourisme Vincent RUAULT Tel : 05 49 55 68 98
v.ruault@cr-poitou-charentes.fr

en lieux de services touristiques,... Dans les Ville et Pays d'Art et d'Histoire : mise en commun obligatoire des services d'accueil du public avec les Offices de Pôles.

Projets inscrits dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à l'accessibilité de tous les publics.

Quelles conditions ?

Commune signataire de la convention « Village de caractère » :

- La commune confirmera son engagement par délibération et disposera d'une année pour finaliser sa candidature auprès de la Région. Elle présentera son programme prévisionnel de valorisation et d'animations chiffré, argumenté, ainsi que ses modalités de financement et de mise en oeuvre.
- Commune inscrite dans une démarche concertée contribuant à la valorisation de son patrimoine, engagée ou souhaitant s'engager dans une démarche qualité visant à l'obtention d'un label national (« Petites Cités de Caractère », « Ville et Pays d'Art et d'Histoire »).
- Disposer d'un patrimoine varié et de qualité, animé et ouvert aux publics.
- Chaque opération accompagnée, publique ou privée, devra montrer son adéquation avec le programme prévisionnel de valorisation et d'animations élaboré.

La Région accompagnera prioritairement les projets des communes associant l'ensemble des partenaires financiers mobilisables (Communauté de communes, Département, Etat, Europe,...).

Quel montant ?

- Maîtrises d'ouvrage publiques :

Subvention révisable : 35% maximum du montant HT du coût du projet, dans le respect des dispositifs régionaux existants.

- Maîtrises d'ouvrage privées :

Tourisme : subvention révisable : 35% maximum du montant HT des travaux éligibles dans le respect des dispositifs régionaux existants et de la règle « de minimis ».

Culture : subvention révisable : 35% maximum du montant HT des travaux éligibles, plafonné à 3000€.

Les modalités d'évaluation :

Bilan qualitatif annuel de la collectivité :

Fréquentation : nombre de visiteurs,

Nombre d'entreprises : hébergements, loisirs, restauration du patrimoine,

Nombre d'emplois : liés à la restauration du patrimoine, à l'accueil touristique et à la médiation du patrimoine.

LA VALORISATION DES STRUCTURES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Subventions européennes

PAC : Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

La programmation de développement rural 2007-2013 vise à accompagner les mutations de l'espace rural et est financée par un nouvel outil, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Il trouve son développement nationale dans le Programme de Développement Rural Hexagonal - Document régional de développement rural (DRDR) : ³

Certains axes et mesures semblent compatibles avec les projets et thématiques abordés :

- mesure 323 pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine rural, environnemental ou culturel. Sont éligibles des actions de gestion, animation, acquisition, des travaux de restauration (y compris berges et cours d'eau), des plantations mais aussi de la signalétique. Pour le patrimoine culturel, il peut aussi s'agir d'événements à portée intercommunale ou régionale.
- mesure 311 pour la diversification vers des activités non agricoles (dont gardiennage de chevaux qui peut être une alternative aux cultures dans la vallée du Lambon ou les aires de camping car pour repositionner cette action au nord de la voie romaine...)
- mesure 121b, plan végétal pour l'environnement a pour objectif notamment la protection de la ressource en eau et permet la subvention de plantations de haies et dispositifs végétalisés
- mesure 313, pour la promotion des activités touristiques permet de financer des routes thématiques, des circuits de randonnée (accessibles)
- mesure 214 A (prime herbagère agro environnementale) permet le financement de la plantation de vergers, haies, arbres isolés, alignements, bosquets...

Il est coordonné par la DRAAF.⁴

³ <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/poitou-charentes/>

⁴ DRAAF Poitou-Charente, contact: martin.gutton@agriculture.gouv.fr

Subventions nationales

Le contrat de projet Etat région (CPER)

Issu de la Programmation du développement durable, il a pris la suite des CTE et CAD.

Son contenu a été restreint aux objectifs suivants :

- compétitivité et attractivité du territoire ;
- promotion du développement durable ;
- cohésion sociale et territoriale.

Les nouveaux contrats sont conclus pour une durée de sept ans afin d'être calés sur le calendrier des fonds européens (FEDER, FSE). Afin de bénéficier des financements européens, le choix des projets intégrés aux CPER doit refléter l'obligation pour la France de consacrer 75 % de l'enveloppe cumulée FEDER + FSE à l'innovation et à la compétitivité (Stratégie de Lisbonne) ou au développement durable (Stratégie de Göteborg).¹

Le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 Poitou-Charentes a été signé le 19 mars 2007. Il s'articule autour de trois priorités - compétitivité et attractivité, excellence environnementale, cohésion sociale et territoriale - et se décline en six grands projets et un volet territorial élaborés dans le cadre d'une démarche partenariale et participative avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.²

Le volet territorial peut concerner le paysage dans ces actions:

- Accompagner les mesures liées au tourisme social et au tourisme durable dans des sites prioritaires
- Soutenir les projets urbains des villes non chefs-lieux de Poitou-Charentes
- Soutenir l'ingénierie dans les territoires
- Valoriser le patrimoine culturel

1 wikipedia

2 <http://www.poitou-charentes.fr/region/programmes-europeens/projets-etat-region>

Subventions régionales

La région s'est dotée d'outils financiers sous forme de subventions pour recréer les conditions d'une recomposition des paysages.

Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL) : des aides régionales réservées aux petites communes ³

Parce que les communes de petites tailles sont confrontées à d'importantes difficultés lorsqu'elles doivent faire face à des investissements publics, la Région a créé en 2005 le Fonds Régional d'Intervention Locale.

Le FRIL est un dispositif d'aide à l'investissement pour les communes et EPCI de moins de 10 000 habitants, et pour les associations y siégeant. Les collectivités sont aidées en fonction de leur potentiel fiscal, afin de mieux soutenir celles qui disposent des ressources les plus faibles.

Depuis 2005, la Région a affecté plus de 52 millions d'euros à plusieurs centaines de Communes pour qu'elles puissent concrétiser leurs projets, par exemple :

- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- **Aménagement paysager**,
- Mise en valeur de halles,
- Restructuration et extension d'écoles primaires,
- Aménagement de bâtiments communaux pour faciliter l'installation de petites activités essentielles pour l'économie locale

BORDS DE MONTMOREAU (16) : Aménagement du site du moulin de Perdrigeau (Commission Permanente N°514 du 18/09/06).

Le moulin de Perdrigeau se trouve sur un massif remarquable, au centre d'un circuit de randonnée qui sera répertorié par la Fédération Départementale de Randonnée pédestre. Selon le Centre de Découverte d'Aubeterre, il est complémentaire aux sites déjà utilisés dans le cadre de l'accueil des classes de découvertes et du grand public.

La commune de BORDS DE MONTMOREAU, en Charente (qui comptait 271 habitants en 2005), souhaite réaliser des travaux d'aménagement et de restauration sur ce site. La Région dans le cadre du FRIL, a participé au financement de ce projet à hauteur de 15 000 euros (sur une dépense subventionnable de 88 025 euros).

³ Région Poitou-Charentes Direction du Budget et des Finances, Guillaume CHOISY Tél : 05 49 55 81 91 G.choisy@cr-poitou-charentes.fr
<http://www.poitou-charentes.fr/region/territoires/aide-au-communes>

Appel à projets reconquête des paysages⁴

Une collectivité se mobilise pour le paysage et, sur un espace géographique significatif, veut engager la conception d'un projet de reconquête de paysage puis le mettre en œuvre par un plan de plantation et d'entretien des arbres et des haies ?

La Région peut soutenir sa démarche dans le cadre de son appel à projets, de la phase de conception du projet de paysage avec un architecte-paysagiste à la phase de réalisation des plantations.

Objectifs régionaux

Il s'agit d'un « Appel à projets » ayant pour objectif d'inciter à la mise en œuvre de projets de plantation ayant un réel impact en matière de reconquête des paysages et de la biodiversité régionale. Cet appel à projets concerne des projets significatifs, ambitieux dont l'intention paysagère a été explicitée et avérée.

Pour qui ?

Les collectivités locales et associations qui, en se mobilisant pour le paysage, veulent engager un projet de reconquête des paysages puis le mettre en œuvre par un plan de plantation et d'entretien des arbres et des haies.

Comment ça marche ?

Contactez le service Paysages de la Région, à l'amont du processus d'élaboration du projet et s'entourer de conseils auprès d'organismes tels que les CAUE, CREN... Les projets candidats à l'appel à projets régional seront examinés et accompagnés par un Comité de gestion réunissant des élus régionaux et des personnalités qualifiées et experts : ce Comité examine les candidatures, propose les subventions régionales à chacune des 2 étapes, conception et réalisation, suit et évalue la mise en œuvre de ces projets.

Les subventions sont attribuées par décision de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Quelles conditions ?

Les bénéficiaires de l'aide régionale doivent conduire leur projet en assurant la pérennité des réalisations et leur haute qualité environnementale.

Il s'agit en particulier :

- d'élaborer son projet en faisant intervenir des professionnels compétents (architectes paysagistes, associations qualifiées...),
- de choisir des espèces de végétaux indigènes et/ou adaptées localement, en prenant en compte le cadre de référence établi par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes,

⁴ Région Poitou-Charentes Service Paysages - Habitat Durable - Christelle BROCHARD Tel : 05 49 38 47 16 c.brochard@cr-poitou-charentes.fr

- de se procurer de préférence des végétaux autochtones, élevés régionalement (grand Ouest), de souches régionales en concourant au maintien de la biodiversité régionale,
- de préférer pour la haie champêtre l'utilisation de jeunes plants,
- d'utiliser un paillage biodégradable et/ ou naturel,
- de proscrire l'utilisation des herbicides.

Quel montant ?

L'aide régionale peut intervenir aux deux phases :

- la première à la conception du projet (cf fiche pratique, colonne «Dépenses éligibles »), représente de 10 à 80% des sommes engagées, avec un plafond à 20 000€.
- la seconde à la réalisation du projet, représente de 10 à 80% des sommes engagées, avec un plafond de 40 000€

Des déclinaisons thématiques

Depuis 2005, des déclinaisons thématiques complémentaires ont été ajoutées et notamment :

- en appui et en cohérence avec la stratégie régionale pour l'eau, des projets de plantation à finalité de préservation de la ressource en eau pourront être soutenus notamment dans les zones sensibles d'alimentation de captage ;
- pour construire les paysages de demain, des opérations de pré-végétalisation pour des aménagements futurs, pourront être soutenues sous condition qu'elles soient significatives par leur ampleur et leur dimension anticipative ;
- pour faire de l'espace de la Forêt d'Argenson un territoire d'excellence paysagère, des projets de paysages comportant des plantations significatives et mobilisant les compétences de professionnels du paysage pourront être soutenus ;
- pour accompagner la valorisation des 820 km de Chemins Jacquaires du Poitou-Charentes, les projets de paysage portant sur les paysages traversés et perçus depuis les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle et qui se traduiraient par exemple par le renforcement d'un maillage de haies existant, la création de boqueteaux, ou encore le positionnement d'arbres isolés faisant signal pourront être soutenus.

Favoriser la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique en plantant des petits bois et des boqueteaux⁵

Nos paysages sont notre patrimoine commun. Façonnés génération après génération, ils sont ancrés dans nos cultures et nos identités locales, ils font la qualité de notre cadre de vie, de notre nature, de notre quotidien. Le Poitou-Charentes a la chance de présenter une grande diversité de paysages. La Région veut favoriser la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique par la plantation de boqueteaux et petit bois.

Objectifs régionaux

Généralement situés sur des espaces délaissés par la culture, des friches ou des sites désaffectés qui ont été réhabilités, les petits boisements ou boqueteaux présentent de nombreux intérêts :

- paysager : en marquant des limites, en apportant du volume au paysage ou en créant des repères;
- social : lieux de découverte, de pédagogie et aussi de promenade plusieurs années après la plantation ;
- écologique : maintien des fonctionnalités écologiques entre les massifs forestiers en jouant un rôle de corridor biologique, lieux de refuge et gîtes pour de nombreuses espèces animales et végétales, lutte contre le réchauffement climatique;

Aussi, la Région propose d'accompagner les projets de plantation de boqueteaux d'une surface minimale de 0,5 ha d'un seul tenant et d'une largeur minimale de 20 mètres.

Pour qui ?

Ce dispositif s'adresse aux collectivités locales, associations, propriétaires privés et exploitants agricoles.

Comment ça marche ?

Si votre projet remplit les conditions préalables d'éligibilité (taille minimale de la parcelle, densité minimum à la plantation, diversité des essences à planter et proportion, etc.), vous remplissez le dossier de candidature ci-joint et le transmettez à la Région Poitou-Charentes avec l'ensemble des pièces demandées. Les subventions sont attribuées par décision de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Quelles conditions ?

Les replantations correspondant à la gestion classique de massifs

Liste des essences éligibles⁽¹⁾

Nom commun	Nom latin	Nature du sol					Conditions particulières	Fruits FS/H ⁽²⁾	Mellifère	Bois d'œuvre	Bois de chauffage	Utilisation artisanale
		Très acide	Acide	Neutre	Peu basique	Très basique						
Aulne glutineux	Alnus glutinosa						Sol frais					
Bouleau verruqueux	Betula pendula						Sol humide					
Bouleau pubescent	Betula pubescens						Sol argileux	H/FS				
Châtaignier	Castanea sativa						Sol frais	FS				
Chêne pédonculé	Quercus pedunculata						Sol sec	FS				
Chêne pubescent	Quercus pubescens						Sol sec	FS				
Chêne sessile	Quercus sessiliflora						Sol sec	FS				
Chêne vert	Quercus ilex						Sol sec	FS				
Cormier	Sorbus domestica						Sol frais	H/FS				
Frêne commun	Fraxinus excelsior						Sol frais	FS				
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus											
Merisier	Prunus avium							H/FS				
Noyer commun	Juglans regia							H/FS				
Peuplier blanc	Populus alba						Sol frais à humide					
Peuplier tremble	Populus tremula						Sol frais à humide					
Peuplier noir	Populus nigra						Sol frais à humide					
Saule blanc	Salix alba						Sol frais à humide					
Saule des vanniers	Salix viminalis						Sol frais à humide					
Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata											
Alisier torminal	Sorbus torminalis							H/FS				
Buis	Buxus sempervirens						Supporte l'ombre					
Camerisier à balai	Lonicera xylosteum											
Charme	Carpinus betulus						Supporte l'ombre					
Cerisier Sainte-Lucie	Prunus mahaleb						Situation ensoleillée, sol sec	FS				
Erable champêtre	Acer campestre											
Erable de Montpellier	Acer monspessulanum						Situation ensoleillée, sol sec					
Genévrier commun	Juniperus communis							H/FS				
Houx	Ilex aquifolium						supporte l'ombre					
Néflier	Mespilus germanica							H/FS				
Noisetier	Corylus avellana						Supporte l'ombre	H/FS				
Orme champêtre	Ulmus campestris											
Poirier sauvage	Pyrus pyraster							H/FS				
Pommier sauvage	Malus sylvestris						Sol frais	H/FS				
Saule cendré	Salix cinerea						Sol humide					
Saule roux	Salix atrocinerea						Sol humide					
Saule marsault	Salix caprea						Sol humide					
Saule pourpre	Salix purpurea						Sol humide					
Ajonc	Ulex europaeus											
Aubépine sp.	Crataegus sp.							FS				
Bourdaie	Frangula alnus						Sol frais	FS				
Cornouiller mâle	Comus mas						Sol sec	H/FS				
Cornouiller sanguin	Comus sanguinea							FS				
Eglantier	Rosa canina							H/FS				
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus							FS				
Genêt à balais	Cytisus scoparius											
Nerprun purgatif	Rhamnus catharticus						Sol sec	FS				
Prunellier	Prunus spinosa							H/FS				
Sureau noir	Sambucus nigra						Sol frais	H/FS				
Troène vulgaire	Ligustrum vulgare							FS				
Viorne lantane	Viburnum lantana							FS				
Viorne obier	Viburnum opulus						Sol frais	FS				

(1) Certaines essences sont soumises à réglementation. Pour celles-ci, se conformer à l'arrêté DRAF en vigueur qui précise les zones de provenance à respecter
 (2) FS : fruits appréciés par la faune sauvage – H : fruits comestibles par l'homme

forestiers et le boisement de parcelles présentant un écosystème particulier (exemple : prairie en zone humide) sont exclues ;

Les boisements seront à dominante feuillue avec la plantation d'essences forestières diversifiées (10 essences au minimum) choisies au sein d'une liste d'essences éligibles adaptés à la station;

Pour favoriser la richesse des milieux la forme et la structure des végétations seront diversifiées et la composition globale du boqueteau sera proche de la répartition suivante (10% de hauts jets, 40 % d'intermédiaires et 50% d'arbustes) ;

La surface du nouveau boqueteau doit être au minimum de 0,5 ha d'un seul tenant avec une largeur de 20 m minimum ;

Pour être éligible, le projet doit comporter un minimum de 1000 plants à planter et une densité minimale d'au moins 1 300 plants/ha;

Les bénéficiaires de l'aide régionale s'engagent sur la réalisation d'une plantation de qualité et sur la pérennité de la plantation et de l'affectation boisée pour une durée minimale de 15 ans.

Quel montant ?

L'aide régionale est une subvention de 2 € par plant plafonnée à 3500 €/ha et limitée à 15 000 € par projet.

Jardins potagers collectifs¹

La Région accompagne le développement des jardins potagers collectifs. De plus en plus attendus par les habitants, ces jardins présentent de nombreux avantages : la culture d'un jardin potager peut permettre d'économiser jusqu'à 1000 € par an par famille; l'échange entre jardiniers favorise le lien social; soucieux de la qualité de ce qu'ils mangent, les jardiniers préservent l'environnement, bannissent les pesticides, et protègent donc la biodiversité en même temps que leur santé...

Objectifs régionaux

La Région souhaite favoriser le développement (création, extension) des jardins potagers collectifs dans le cadre d'un Plan d'action 2011-2015.

Pour ce faire, elle met en oeuvre des aides régionales :

- appui au montage du projet à l'amont (conception technique de l'aménagement) sur la base d'une aide forfaitaire de 1 000 € conditionnée à l'intervention d'un professionnel externe,
- aide aux investissements hors acquisition du foncier : préparation du terrain, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, adduction eau, clôtures et/ou haies champêtres, cabanons ou coffres, récupérateurs d'eaux pluviales, composteurs) dans la limite de 50 % des dépenses (HT) plafonnée à 10 000 € de subvention par projet,
- aide aux investissements spécifiques pour l'aménagement de parcelles adaptées (acquisition de matériels et ou mobiliers adaptés de type tables de jardinage, cabanes spécifiques) : aide pouvant aller jusqu'à 70 % des dépenses engagées plafonnée à 4 000 € de subvention par projet.

Ce dispositif s'adresse aux associations et aux collectivités locales.

Les conditions:

- Le projet d'extension ou de création doit comporter un minimum de 10 parcelles ou 1 000 m² aménagés ;
- Le projet développera à minima des objectifs sociaux (espaces partagés, gestion collective, etc.) et environnementaux (pratiques culturelles cohérentes avec l'excellence environnementale) et devra prendre en compte dans sa conception l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (gabarits de voirie et cheminement adaptés);
- Expression des intentions du projet de jardin qui tient compte des engagements régionaux au regard des enjeux suivants : biodiversité, Terre saine, agenda 22;
- Existence d'un règlement intérieur pour le jardin qui

précise les engagements du porteur de projet et des jardiniers sur les principes de jardinage sans pesticides (information et sensibilisation des jardiniers).

¹ Région Poitou-Charentes, Service Paysages - Habitat Durable

Le développement du tourisme

LE PAYSAGE, LE MOTEUR ÉCONOMIQUE DU TOURISME

Le tourisme s'appuie sur la recherche d'une certaine qualité paysagère.

A ce titre, Michel Pena, président de la FFP, présentait dans un de ses éditoriaux de la FFP, le paysage comme principal acteur économique de la France par le biais du tourisme:¹

Le paysage capital

Le paysage est sans doute la première industrie française en termes de chiffre d'affaire ! Comme aime à le démontrer Anne Fortier-Kriegel (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, expert au conseil général du développement durable, chargée d'inspections générales des sites, déléguée du Pôle Paysage), 70 millions d'étrangers, chargés de devises, viennent goûter à ses charmes. Et ces chiffres pour montrer l'illusion qui cache une contradiction forte qu'il faudra bien que l'on traite un jour : le paysage produit de la richesse en ne coûtant quasiment rien. Les paysages de France sont un « produit » ultra-rentable !

Il faudra bien un jour que l'on mette cette question sur la table politique et économique : la richesse qu'il produit ne lui revient malheureusement pas dans la plupart des cas ! Les mutations territoriales liées aux nouvelles exigences environnementales vont entraîner des transformations de nos paysages comme peut-être jamais nous n'en n'avons vécu.

Le paysage doit être un projet culturel à l'échelle du territoire.

Le tourisme s'appuie sur des structures fortes, qui mettent en avant:

- un patrimoine bâti: villes, bourgs, châteaux, églises, vestiges archéologiques, ponts, petits édifices, bâtiments industriels...
- un patrimoine culturel: musées, festivals, marchés, contes et légendes..
- un patrimoine naturel: vallées, forêts, landes
- un patrimoine agricole: fermes en activités, structures des haies, bêtes au pré, mosaïque des cultures
- des sentiers de découverte: sentiers pédestres, de cyclotourisme, équestres, réseau du chemin de fer réaménagé en vélorail ou en train touristique
- des sites de loisir, plus ou moins en rapport avec les paysages.

En effet, le village gaulois de Esse ou la base de loisir de Roumazières



Le village gaulois d'Esse (photo: <http://tourisme.charente-limousine.fr>)



Le vélo-rail (photo: <http://www.velorail16.com/>)



entretiennent des rapports étroits avec leur paysage environnant et l'histoire du Pays, alors que l'Aventure-parc à Massignac ou le paintball sont des activités qui sortent du contexte local et valorisent moins les paysages.

Le tourisme s'organise par:

- une signalétique directionnelle adéquate.
- une promotion des sites et des loisirs, de l'offre en hébergement et restauration, par le biais de réseaux d'Offices de tourisme.
- la création de visuels et documents pertinents: guides, lutrins (généraliser au Pays, l'implantation des lutrins et la diffusion de brochures, comme ceux réalisés dans le cadre du label «Ville et Pays d'Art et d'Histoire» du Confolentais), plans de situation...

Les touristes:

- viennent à partir de la réservation d'un hébergement et découvrent ensuite les sites, par le biais de guides, de brochures touristiques.
- découvrent les sites et les paysages à l'occasion de la traversée du territoire: les paysages et les offres de visite sont communiqués par le réseau routier (d'où un enjeu fort de traitement soigné des paysages perçus depuis les grands axes, le traitement des entrées de bourg, la signalétique)

Un gisement touristique attesté :

Le patrimoine architectural et culturel, les paysages et les sites naturels font de la Charente-Limousine un territoire « authentique » et personnalisé offrant un cadre de vie de qualité.

Le Pays de Charente-Limousine est doté de plusieurs pôles touristiques majeurs : cité médiévale de Confolens, château de Saint-Germain-de-Confolens, thermes gallo-romains de Chassenon, bourg fortifié de Brigueuil, église abbatiale de Lesterps, Château de Rochebrune à Etagnac, zone des Lacs de Lavaud-Mas Chaban, Vallée de l'Issoire.

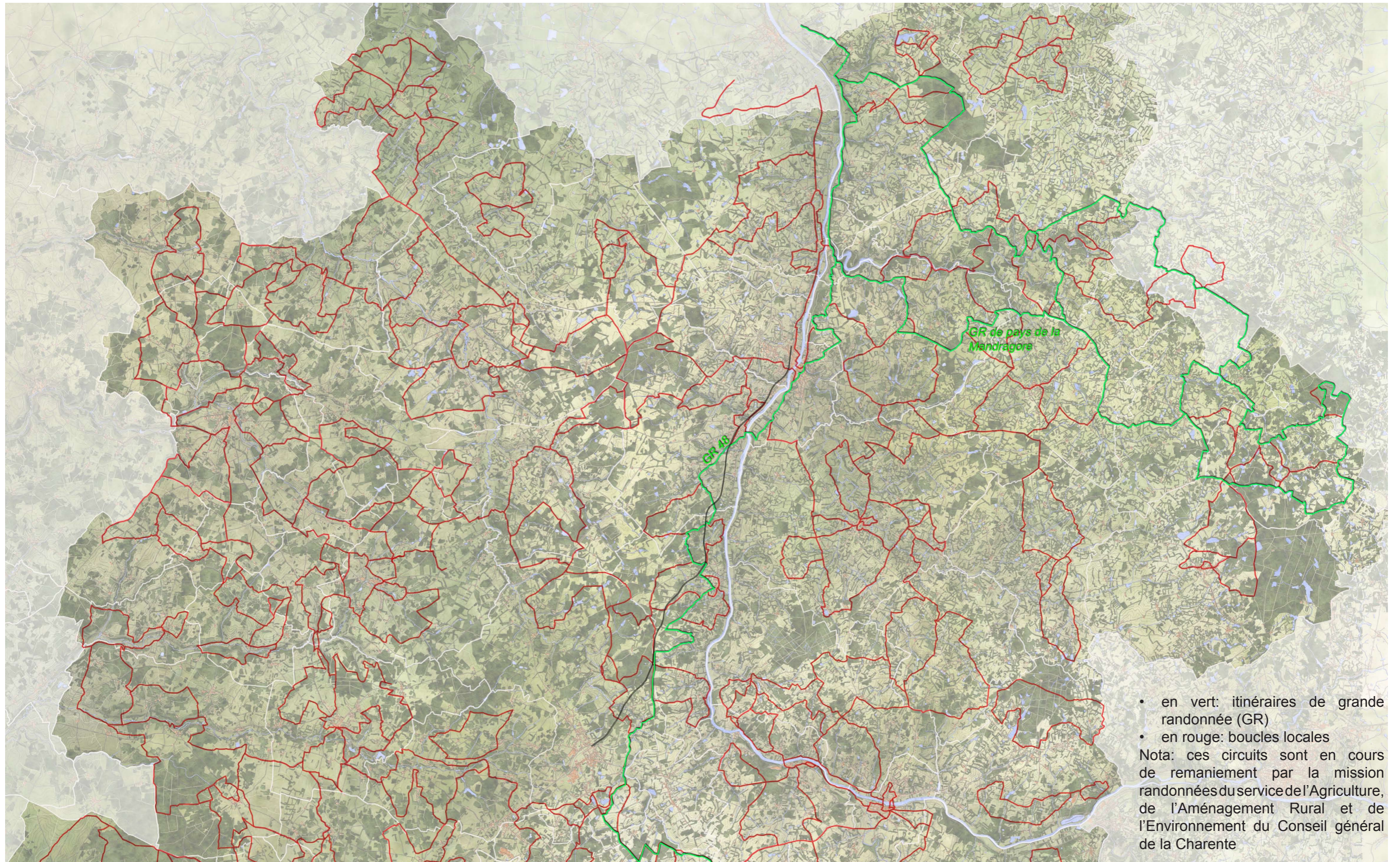
Le Festival « Danses et Musiques du Monde » de Confolens est reconnu internationalement.

Différents projets structurants de développement touristique liés à des thématiques locales sont également avancés : projet à long terme d'une Cité de l'argile à Roumazières-Loubert, rapprochement avec le Pays de la Météorite en Haute-Vienne.

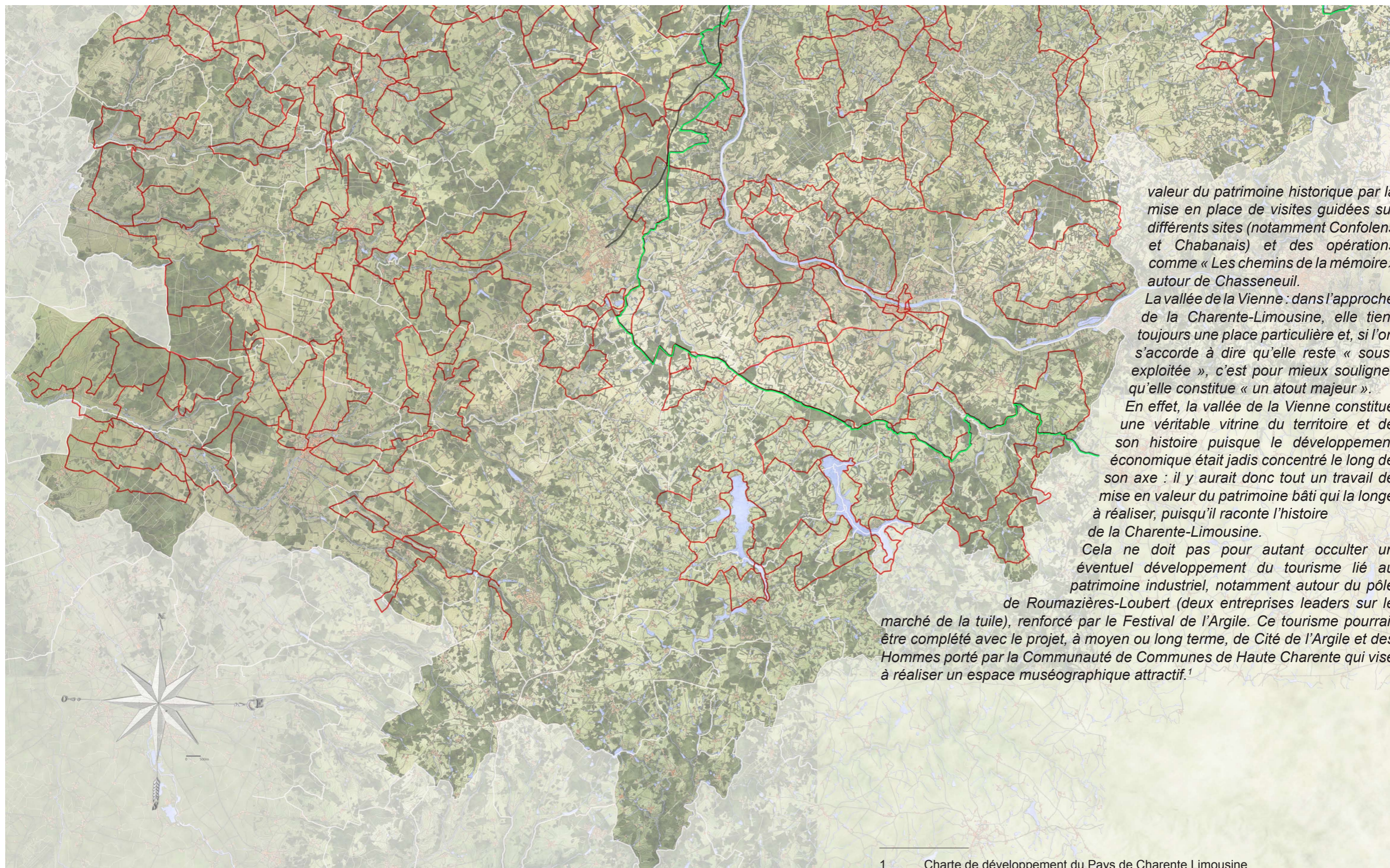
L'opération Charente Médiévale, conduite avec le Pays d'Art et d'Histoire de l'Angoumois et le Conseil Général de la Charente, constitue, à ce titre, une expérience intéressante de mise en réseau de sites médiévaux.

A noter les actions des offices de tourisme concernant la mise en

¹ La Lettre, Fédération Française du Paysage, février 2010.



- en vert: itinéraires de grande randonnée (GR)
 - en rouge: boucles locales
- Nota: ces circuits sont en cours de remaniement par la mission randonnées du service de l'Agriculture, de l'Aménagement Rural et de l'Environnement du Conseil général de la Charente



valeur du patrimoine historique par la mise en place de visites guidées sur différents sites (notamment Confolens et Chabanais) et des opérations comme « Les chemins de la mémoire » autour de Chasseneuil.

La vallée de la Vienne : dans l'approche de la Charente-Limousine, elle tient toujours une place particulière et, si l'on s'accorde à dire qu'elle reste « sous-exploitée », c'est pour mieux souligner qu'elle constitue « un atout majeur ».

En effet, la vallée de la Vienne constitue une véritable vitrine du territoire et de son histoire puisque le développement économique était jadis concentré le long de son axe : il y aurait donc tout un travail de mise en valeur du patrimoine bâti qui la longe à réaliser, puisqu'il raconte l'histoire de la Charente-Limousine.

Cela ne doit pas pour autant occulter un éventuel développement du tourisme lié au patrimoine industriel, notamment autour du pôle de Roumazières-Loubert (deux entreprises leaders sur le marché de la tuile), renforcé par le Festival de l'Argile. Ce tourisme pourrait être complété avec le projet, à moyen ou long terme, de Cité de l'Argile et des Hommes porté par la Communauté de Communes de Haute Charente qui vise à réaliser un espace muséographique attractif.¹

1 Charte de développement du Pays de Charente Limousine

Les nouvelles infrastructures

L'ÉOLIEN

Pour le Poitou-Charentes, les objectifs sont de 330 MW (30 MW en Charente) installés permettant de fournir 30 % de la consommation des ménages de la Région et 10 % de la consommation électrique régionale.

Dans ce contexte pour aider la mise en place des projets éoliens dans un souci de cohérence territoriale, un Comité Régional Eolien (C.R.E.) s'est mis en place à l'initiative de l'ADEME et du Conseil Régional Poitou-Charentes.¹

Les parcs existants et les co-visibilités

Au 13 juillet 2011, la préfecture de Charente dénombrait sept parcs éoliens, pour un total de 38 éoliennes et une puissance de 76 MégaWatts. Sur le territoire, à ce jour, un seul parc éolien est en exploitation depuis février 2011, sur les communes de Lesterps et Saulgond. Il compte 7 éoliennes pour une puissance de 14MW et il est géré par la société AboWind.²

Les co-visibilités sont étendues aux points hauts des coteaux de la Vienne. Depuis les points plus bas, le réseau de haies et de bosquets les masque. On les découvre ensuite dans l'aire rapprochée à 2 ou 3 kilomètres à l'occasion d'une fenêtre de la trame bocagère.

Les projets en cours

Par ailleurs, cinq territoires ont déposé une demande en lien avec les zones de développement de l'éolien (ZDE) en Charente. Pour celle formulée par les Communautés de communes du Pays manslois, de Haute-Charente, les communes de La Tâche et Saint-Groux, une autorisation partielle a été accordée le 20 septembre 2010, portant sur les communes de Saint-Amand-de-Bonnieure, Saint-Mary, La Tâche et Valence.³

1 <http://www.eolien-poitou-charentes.com/>
<http://www.poitou-charentes.fr/environnement/air-energie-dechets-transport/energie/eolien>

2 The wind power: base de données sur les éoliennes et parcs éoliens
<http://www.thewindpower.net>

3 *Les éoliennes fleurissent dans le ciel de Charente* Sud-Ouest du 26 juillet 2011 par Philippe Ménard



Parc de Lesterps, depuis la D951 sur la commune d'Ansac-sur-Vienne, vue éloignée



Parc de Lesterps, depuis la D66 près du bois des Picardies, sur la commune de Lesterps: vue rapprochée

Les autres dossiers, déposés en 2010 par la Communauté de communes de Ruffec, et en 2011 par celles des Trois Vallées, du Confolentais et du Pays manslois, sont en ce moment en phase d'instruction.

La société Epuron s'intéresse tout particulièrement à la Charente. « Le potentiel est moyen au niveau du vent, mais les machines s'adaptent de mieux en mieux. Et l'intéressant est qu'il y a de la place, avec des zones d'habitat concentrées ».

La société travaille sur plusieurs projets. L'un, à Alloue, a été abandonné, mais Fabrice Tassard « ne désespère pas de le redémarrer ». Un autre, à Oradour-Fanais et Brillac, dans le nord de la Charente, porterait sur une demi-douzaine d'éoliennes hautes.²

Les ZDE (zones de développement de l'éolien)

Elles ont été prévues par la loi du 13 juillet 2005 pour n'ouvrir qu'aux

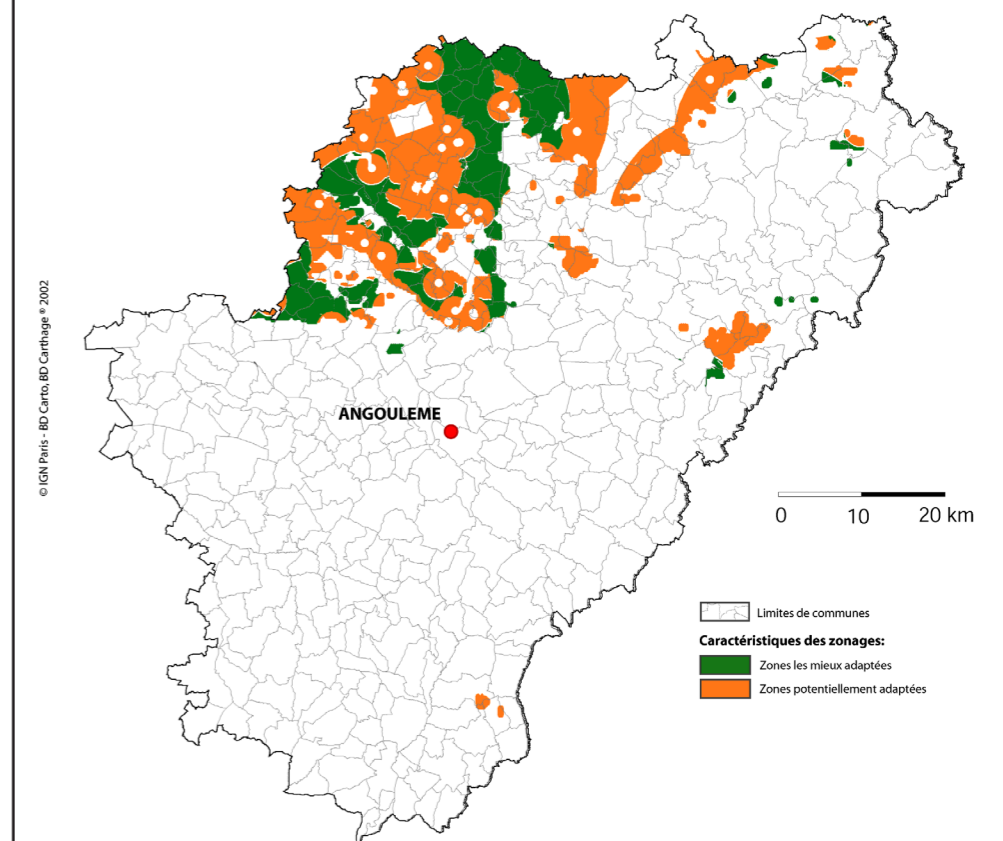
seules éoliennes qui y seraient implantées le bénéfice du régime de l'obligation d'achat de l'électricité produite aux tarifs fixés par l'Etat. Une ZDE est instituée par arrêté préfectoral, mais ne peut être créée qu'à la demande d'une ou des commune(s), d'un ou des EPCI qui le souhaitent. Une ZDE est concrètement définie par : un périmètre, la puissance électrique minimale et la puissance électrique maximale qui peuvent être installées à l'intérieur de ce périmètre.



SCHEMA REGIONAL EOLIEN POITOU-CHARENTES

Carte n° 11.1

Les zones les mieux adaptées
et potentiellement adaptées
au développement de l'éolien en Charente

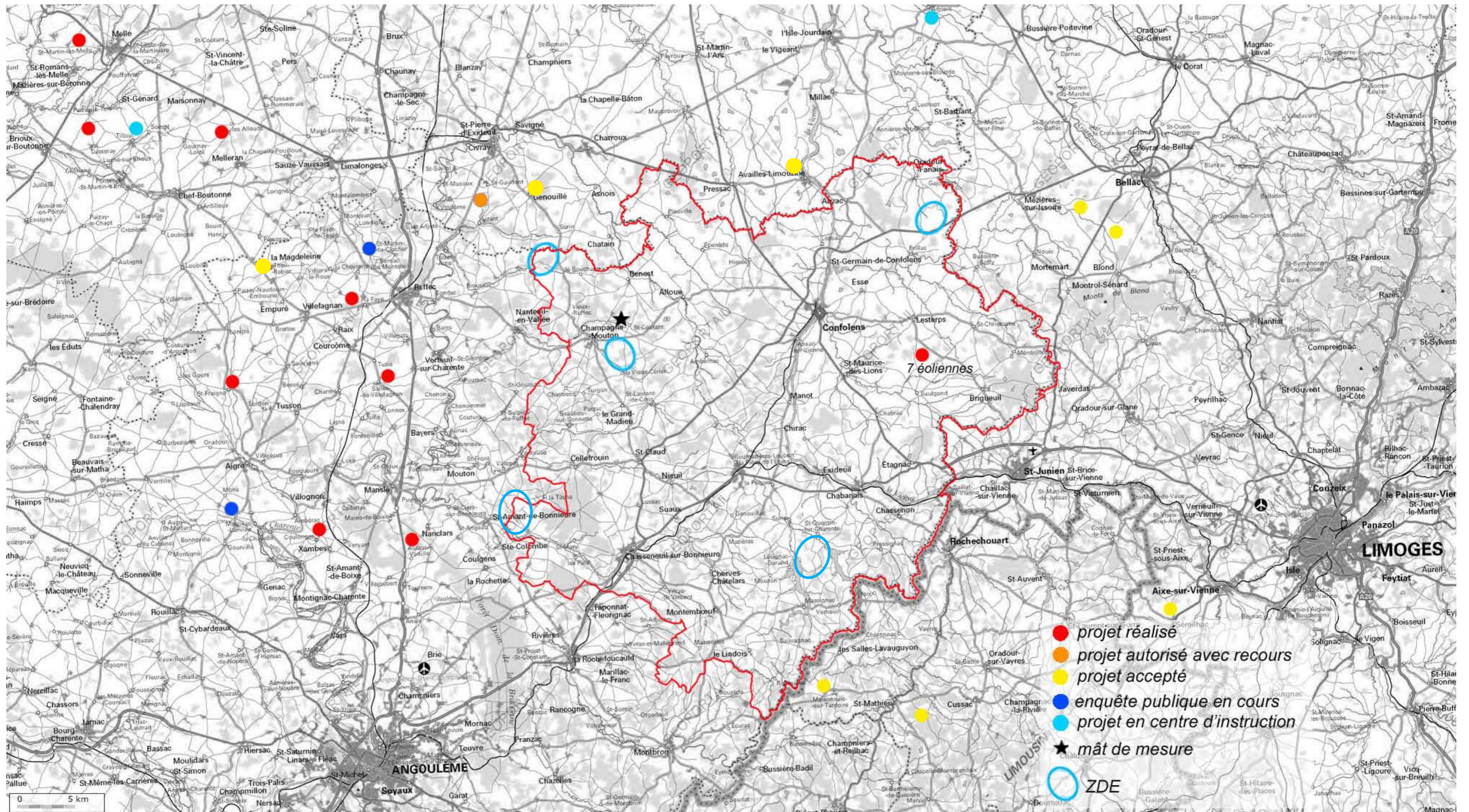


© IGV Paris - BD Carthage 2002

« Les zones les mieux adaptées au développement de l'éolien en Poitou-Charentes sont les secteurs géographiques situés dans un rayon de 10 km des postes de transformation 90/20 KV (cartes n° 1), dont le gisement éolien est supérieur à 5,5 m/seconde (cartes n° 2), les bâtiments inscrits et classés sont éloignés au delà d'un rayon de 2 km (cartes n° 3) et ne comprennent pas de servitudes aéronautiques et de terrains militaires (cartes n° 5), de zones d'interdiction pour le patrimoine naturel et les espaces remarquables (ZPPAUP) (cartes n° 6) et hors d'espaces considérés comme sensibles au titre du patrimoine naturels (cartes n° 7).
Les zones potentiellement adaptées au développement de l'éolien en Poitou-Charentes sont les secteurs géographiques situés dans un rayon de 15 km des postes de transformation 90/20 KV (cartes n° 1), dont le gisement éolien est supérieur à 5,5 m/seconde (cartes n° 2), les bâtiments inscrits et classés sont éloignés au delà du rayon de 500 m (cartes n° 3) et ne comprennent pas de servitudes aéronautiques et de terrains militaires (cartes n° 5) ainsi que les zones d'interdiction pour le patrimoine naturel et les espaces remarquables (ZPPAUP) (cartes n° 6) ».

Source des données :
Valorem - Météo-France, 2002 - Réseau de Transport d'Electricité, 2005 - DRAC Poitou-Charentes, 2005 - Service de la Navigation aérienne Sud-ouest, 2005 - MEDD-RNF-DIREN Poitou-Charentes 1994, 2000, 2003

Réalisation cartographique : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, février 2006



Cartographie des projets et sites éoliens, reportée sur la cartographie des zones sensibles issues de la ZDE de Haute Charente

Sources: Windpower, projet de ZDE de la Communauté de Communes du Confolentais, étude de définition de la ZDE de la Haute Charente, 2010

Une ZDE est en cours d'élaboration au plan régional. Il pourrait fixer l'objectif à une production de 300 Megawatts par département, soit une centaine d'éoliennes de grande taille.

Les deux communautés de communes sont en cours de réalisation de leur ZDE (Zones de Développement de l'éolien).

Paysage et éolien en Charente limousine

La topographie d'un territoire est très importante car elle est le premier élément qui va conditionner notre perception d'un site.

Selon la topographie, des vues rasantes, plongeantes, frontales, seront possibles et n'impliqueront pas la même relation à l'éolien.

Sur notre zone d'étude, le relief, relativement marqué, offrira :

- Des vues plongeantes depuis les hauteurs surplombant les vallées ainsi que depuis les Monts de Blond
- Des vues rasantes dans la plaine et à proximité des lacs
- Des vues frontales et en contre-plongée de coteaux à coteaux le long des cours d'eau principaux et secondaires.

En terme de perception, il sera également important de considérer d'autres composantes du territoire tels que les éléments bâtis, la végétation... qui vont structurer le paysage et constituer des écrans visuels, puis les différentes voies de découverte du territoire : lieux de vie, axes de circulation, sites et points de vue touristiques.¹

Les enjeux sont conditionnés par le relief mais aussi les composantes paysagères, qui diffèrent selon les entités paysagères:

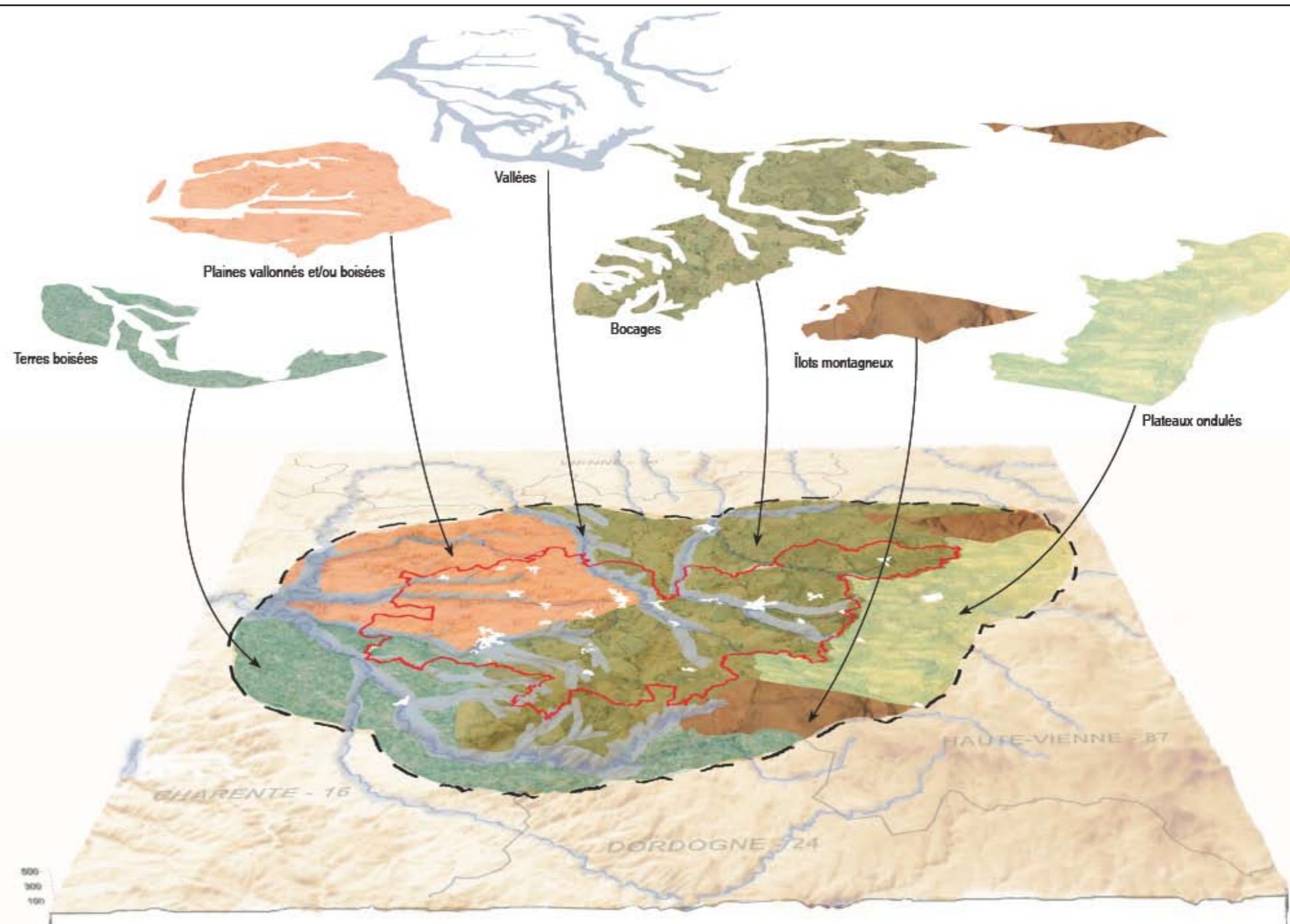
- Plaines bocagères: elles sont considérées comme un territoire propice à l'éolien dans la mesure où:
 - les échelles du paysage sont respectées
 - les ouvertures visuelles ne sont pas saturées
 Il s'agira de jouer sur les «vus/cachés» induits par la présence des haies afin de limiter l'impact visuel des éoliennes et de prendre en compte le tourisme vert.

Le parc de Lesterps-Saulgond est implanté dans cette entité.

- Plaines vallonnées et/ou boisées: elles sont considérées comme un territoire propice à l'éolien dans la mesure où:
 - Le lien et les échelles existantes entre la plaine et la vallée de la Charente sont respectées.
 - La multiplication des parcs pouvant entraîner la saturation visuelle du paysage est limitée
 - Les respirations visuelles sont préservées

- Terres Boisées

¹ Étude de définition de la ZDE de la Haute Charente, 2010, EnviReNe



Ces espaces peuvent potentiellement être porteur de projets éoliens, mais dans la mesure où ceux-ci sont suffisamment éloignés des vallées et n'entrent pas en concurrence visuelle avec les châteaux et clochers en place.

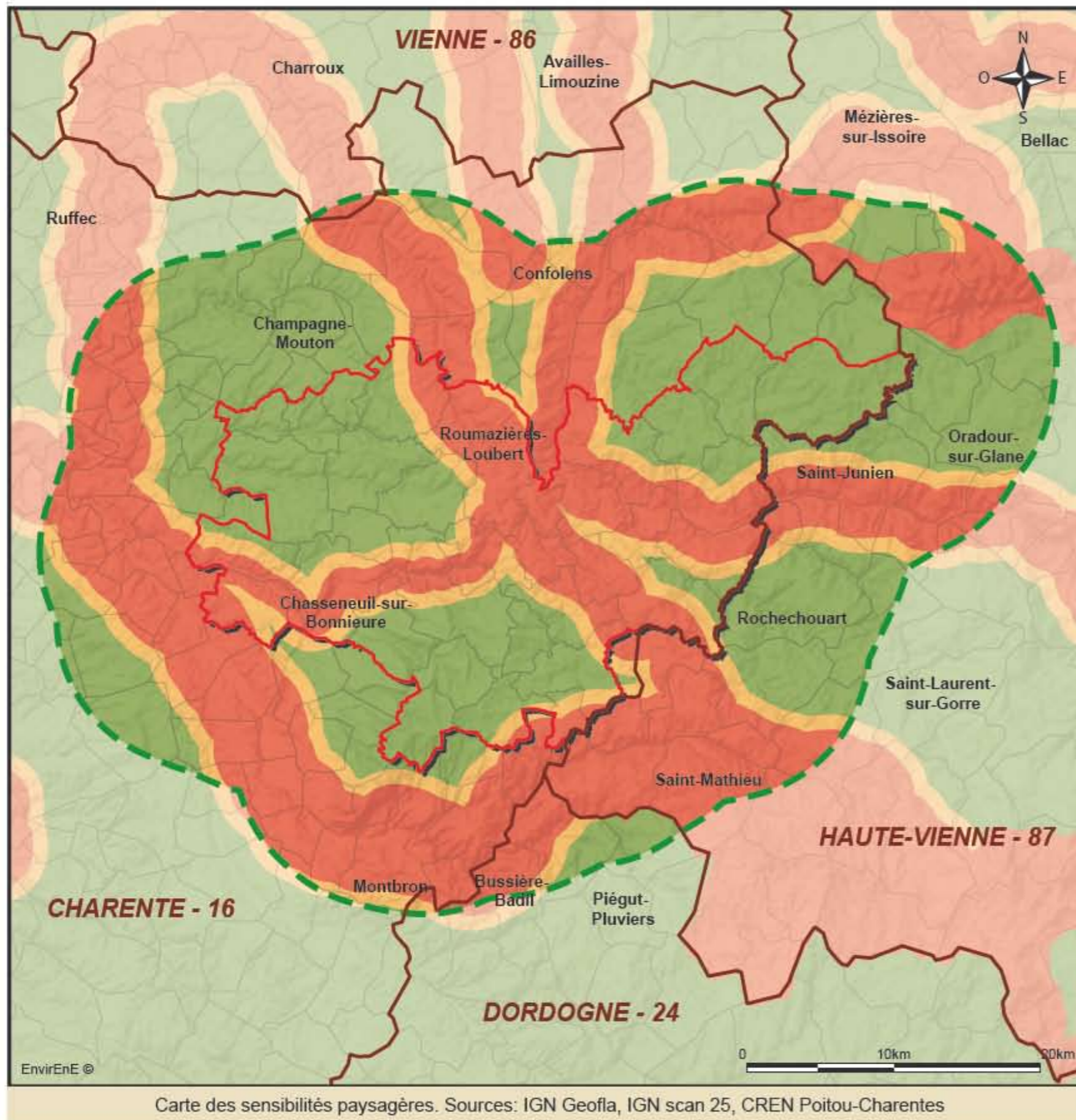
- Les plateaux ondulés
Ce sont des espaces aptes à accueillir de l'éolien puisque les micro-reliefs et les haies bocagères permettront de faire varier les vues sur le parc et de le rendre moins prégnant.

- Îlots montagneux
Il s'agit d'espaces offrant des vues partielles sur le lointain et à

préserver. Ils sont à priori non compatibles avec de l'éolien.

- Vallée de la Vienne et ses affluents
Selon les recommandations de la DREAL les vallées sont des territoires sensibles à préserver de l'éolien. Il ne pourra donc pas y avoir d'éolien dans les vallées.
De la même façon, les coteaux, sont des éléments structurants des systèmes de vallées et il convient de les préserver de l'éolien.

- Vallée de la Charente
La Vallée de la Charente et ses coteaux sont sensibles et ne sont pas des territoires favorables à l'éolien.



CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS VIS À VIS DE L'ÉOLIEN

La carte ci contre présente les périmètres de vigilance qui ont été appliqués aux vallées selon les observations de terrain et les analyses précédentes.

Secteurs non propices à l'éolien :

- Secteurs à priori inopportuns pour l'implantation d'éoliennes

Ce sont essentiellement des paysages de vallées, sensibles à l'éolien.

Secteurs peu propices à l'éolien :

- Secteurs compatibles avec un parc éolien sous réserve de prise en compte des fortes contraintes que représentent la structure et la typicité des paysages.

Ce sont essentiellement des paysages de revers de coteaux.

Secteurs potentiellement propices à l'éolien :

- Secteurs compatibles avec un parc éolien sous réserve de prise en compte des sensibilités patrimoniales et paysagères locales



A cette carte il convient bien sûr de superposer les cartes du patrimoine naturel et architectural, le report des distances réglementaires des réseaux et des habitations donneront de petites poches susceptibles d'accueillir des éoliennes.

a n n e x e s

Bibliographie

DOCUMENTS RELATIFS AU SECTEUR D'ÉTUDES:

PAYSAGE & GEOGRAPHIE

Atlas des Paysages de Poitou-Charentes,

Fiches détaillées et carte des paysages; Conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes OUTSIDE (Michel COLLIN et Catherine AUBEL), Caroline BIGOT et Laurent DEFRANCE 1997-1999

Fiches synthétiques par l'Atelier Cassini, Camille Dollfus-Ammour 2002

Atlas des paysages du Limousin

Direction Régionale de l'Environnement du Limousin "Agence Folléa Gautier; Direction Régionale de l'Environnement du Limousin

Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Limoges"

Guide du paysage en Poitou-Charentes,

Geste éditions Conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes 2011

Guide architectural et paysager

Site inscrit du cratère météoritique de Rochechouart

Haute Vienne et Charente" DREAL Limousin Thierry VIVIAN, paysagiste à LIMOGES; Geoffroy BURIN, Rosalie MOURET assistants 2010

Le pré-inventaire des parcs et jardins de la Charente:

"CENT PARCS et JARDINS REMARQUABLES de CHARENTE"; Hélène SIRIEYS, architecte-paysagiste et Marie-Eugène HERAUD, architecte

Inventaire des arbres remarquables; DIREN et Charente nature 1998

Projet d'inscription à l'inventaire des sites du cratère météoritique de Rochechouart,

sur les Communes de Chassenon et de Pressignac, Rapport de présentation; par la DIREN; Dominique Saumet 2004

Projet de classement de la vallée de l'Issoire;

Rapport de présentation au titre de la loi du 2 mai 1930; DIREN

Charte de paysage du Pays des lacs de Haute Charente

Etude de définition en vue de la mise en valeur paysagère de la station lacustre SIAT (syndicat mixte d'études sur l'espace touristique) de Lavaud Mas-Chaban Mandragore 2000

Fiches thématiques bocage (intégration de nouveaux programmes touristiques et de bâtiments agricoles), lacs (accès à l'eau et entretien des rives), circulations (dessertes, cycles, rando, accessibilité PMR), plantations (lieux touristiques, bourgs, bocage), stationnement, signalisation, mobilier, abords et délaissés, entretien

Description physique, géologique, paléontologique et minéralogique du département de la Charente. Tome 1 / par H. Coquand,...

1856-1860

Géographie physique, politique, historique, archéologique, agricole, commerciale et industrielle du département de la Charente,

ed. Baillarger, par F. MARVAUD 1850

Plan référence de Roumazières

par Ponant; 2002

actions: entrée de ville, abords chemin de fer, coulée verte, circuit VTT dans les anciennes carrières, abords des usines, accueil vélo-rail, mise en valeur des villages (chantrezac, roumazières, Petit Madieu, église de Laplaud, traversée de Loubert, Pont Sigoulant)

L'identité d'un territoire à travers sa signalétique.

Etude de faisabilité Communauté de communes du Confolentais CAUE 16 1996

en référence: les panneaux de lieux-dits de St Germain de Confolens: poteaux et cadres de bois s'accordant avec le cadre rural

TOURISME

Présentation de la démarche de signalétique touristique du Pays de Charente-Limousine

CAUE 16 1997

classification des sites touristiques (8 pôles phares, points d'intérêt, plaques sur sites) + annexe: visite CAUE et remarques

sur la qualité des abords des églises et conseils en aménagement

« La reconquête paysagère et environnementale de la Sylve d'Argenson»,

Région Poitou-Charentes l'Institut National d'Horticulture d'Angers (INH) 2008 <http://www.poitou-charentes.fr/environnement/paysages/projet-foret-argenson/inh-angers>

AGRICULTURE, HAIES ET FORÊTS

Document de Stratégie Locale de Développement Forestier et Bocager du Pays de Charente Limousine

CETEF de la Charente, Yves Lacouture 2011

Fiches des terroirs du CRPF

www.crpf-poitou-charentes.fr/IMG/pdf/terres_rouges.pdf

<http://www.crpf-poitou-charentes.fr/IMG/pdf/chataigneraie.pdf>

Sols, terroir, formations forestières...

L'évolution du linéaire de haies en Poitou-Charentes : une transformation marquante de nos paysages

<http://www.poitou-charentes.fr/environnement/paysages/evolution-paysages>

Les mutations de l'agriculture charentaise de l'après-guerre

(1930-1980) Gilles Bernard 1983

Ecologie des pays charentais

Le Croît vif ouvrage collectif sous la direction de Jean-Louis NEVEU 1999

Forêts charentaises

Le Croît vif; ouvrage collectif sous la direction de Jean-Louis NEVEU; 2001

Historique de la forêts, usages, métiers, toponymie, description des principaux massifs

Office national de la Chasse

<http://polebocage.fr/>

Statistiques et cartographies agricoles

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole/>

Statistique du département de la Charente

Delaistre, 1802 <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k85026h>

Description du paysage en landes et terres pauvres

Sur les confins du Limousin et des Charentes, la vie rurale dans la région de Confolens et Chabanais

Annales de Géographie 1920, t. 29, n°159. pp. 182-198.

Françoise Moreau 1920

Les caractères généraux du pays, L'économie rurale (L'herbe, Le bétail, Les foires, Les cultures), Les paysans (Mode de vie, Propriété et exploitation)

La haie dans le paysage Charentais

CAUE 16 1990?

Blocs sur l'évolution du maillage

Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes

Charente Nature

Villes et villages: <http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/-Villes-et-villages-.html>

Inventaire des Mares du Poitou-Charentes: <http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/Inventaire-des-Mares-du-Poitou.html>

des landes du Poitou-Charentes: <http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/Introduction-au-catalogue-des.html>

ARCHITECTURE & URBANISME

Patrimoine monumental

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=NOUVEAU&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P

Patrimoine rural

Extraits Etudes Locales, 9e année, N. 88, février 1929

monographies d'instituteurs et ecclésiastiques des années 20-30 sur les coutumes, décrivant paysages, vie rurale et monuments

<http://inventaire.poitou-charentes.fr/patind/pi/>

http://charente.confolens.free.fr/confolens/confolens_arrondissement0700.html

Regards: paysage et bâti en Limousin (canton de Chateaufort-la-Forêt)

Paysages et détails architecturaux, guide pour la restauration
http://mpflimousin.free.fr/catalogue_expo_MetB.php

Habitats et paysages en Poitou-Charentes

Les carnets du patrimoine de pays en Poitou-Charentes

Maisons paysannes de France 2010

Paysages et détails architecturaux, typologies, guide pour la

restauration

Châteaux, logis et demeures anciennes de la Charente

Librairie Bruno Sépulcre Gaillard, Jean-Paul (dir.) 1993

Charte architecturale de la commune de Roumazières-Loubert

Ponant 2002

Roumazières-Loubert, Guide d'architecture.

Coll Les itinéraires de découverte du CAUE 16 ; CAUE 16 +

Ponant 2005

Mise en valeur du petit patrimoine usuel / Communauté de communes du Confolentais

CAUE 16 2009

Avec diagnostic et préconisation pour la restauration de fours à pain, lavoirs, puits, maisons de vignes, soue, bascule, tombe, chapelle et halle, sur 10 communes de la CdC

Le bâti aux abords du futur plan d'eau du Mas Chaban

CAUE 16 1991

Approche de l'environnement à partir de points d'observation et typicité des hameaux

Pour une meilleure connaissance du bâti dans le confolentais (annexe du bâti aux abords du futur plan d'eau de Mas Chaban)

CAUE 16 1991

Données techniques précises sur les éléments caractéristiques de l'architecture rurale: volumétrie, proportions, toitures, façades, couverture, proportion des ouvertures...

Maisons et fermes du Confolentais

Matériaux et typologies

<http://inventaire.poitou-charentes.fr/confolentais/notice.php?id=IA16008679>

Maisons, fermes Communauté de communes du Confolentais

<http://www.charente-limousine.fr/adhoc/confolentais/patrimoine/html/IA16008679.html>

Historique, matériaux et typologies

Fiches conseils du SDAP:

<http://www.sdap-poitou-charentes.culture.gouv.fr/accueil/index.php>

Inventaire industriel:

<http://inventaire.poitou-charentes.fr/patind/pi/>

Tuileries, briqueteries et fours du Confolentais

<http://inventaire.poitou-charentes.fr/confolentais/notice.php?id=IA16008675>

La fabrication des tuiles et des briques

http://inventaire.poitou-charentes.fr/patind/pi/3ressourcesnat/4terre/3ressourcesnat_4terre_fabricationtuiles.html

Photos anciennes sur le territoire

Schémas des fours des tuileries-briqueteries et leur

architecture http://inventaire.poitou-charentes.fr/patind/pi/5schemas/5schemas_fourstuileries.html

La cité de l'Argile

<http://www.charente-limousine.fr/index-module-orki-page-view-id-393.html>

Découverte d'un important gisement d'argile lors de la construction de la ligne de chemin de fer entre Angoulême et Limoges

La transformation du minerai de fer en Poitou-Charentes, du XVIe au XVIIIe siècle

http://inventaire.poitou-charentes.fr/patind/pi/3ressourcesnat/1mine/3ressourcesnat_1minerai_transformationfer.html

Le minerai

http://inventaire.poitou-charentes.fr/patind/pi/3ressourcesnat/1mine/3ressourcesnat_1minerai.html

Mines d'argent à Alloué et Ambernac

Schémas des moulins et minoteries

http://inventaire.poitou-charentes.fr/patind/pi/5schemas/5schemas_minoteries.html

Voies ferrées du Confolentais

<http://inventaire.poitou-charentes.fr/confolentais/notice.php?id=IA16008671>

Statistique du département de la Charente

Paris, chez Deterville, 1818. Réimpression : Bassac (16), Ed. Pleinchant, 1986 QUENOT, J.-P.

Dossier de demande de classement en Pôle d'Economie du

Patrimoine du projet "cité de l'Argile" à Roumazières-Loubert

CdC de Haute Charente 2001

"étude pré-opérationnelle d'OPAH-RR

- points de dysfonctionnements espace public suite enquête auprès de la population

- analyse succincte des espaces publics de chaque commune

- analyse sociodémographique" Communauté de Communes de

Haute-Charente Urbanis 2007

Charte de développement du Pays de Charente Limousine 2000-2013 Pays de Charente Limousine 2003

PHOTOGRAPHIES, TOURISME:

Cartes postales anciennes

Archives de France:

http://www1.arkhenum.fr/ad16_cartes_postales/_app/index.php

Cartes postales et photo aérienne anciennes

Site pour collectionneurs

<http://cartes-postales.delcampe.fr/page/category/cat,-2,language,F.html>

La Charente, balades aériennes

Patrimoines médias Michel Bernard et Marylise Ortiz 2002

La Charente au XIXe siècle

Les chemins de la Mémoire

Adolphe Joanne

Recueil de cartes postales et photos anciennes complétant un texte descriptif de 1879

RESPIRÉE Répertoire des endroits, sites et paysages d'intérêt régional pour l'éducation à l'environnement

<http://www.observatoire-environnement.org/respiree/imprimer152.html>

DOCUMENTS GÉNÉRAUX:

PAYSAGE & GEOGRAPHIE

Études de paysage

La France, géographie, tourisme

Larousse, sous la direction de Daniel FAUCHER 1952

Sites naturels gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels

<http://www.cren-poitou-charentes.org/-Charente-.html>

Bonnes pratiques paysagères, lignes directrices (pays méditerranéens)

www.paysmed.net/pays-doc/linee%20guida_fr.pdf

paysages agraires, industriels, routiers, paysages culturels

Guide des plans de paysages, des chartes et des contrats

Paris, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement FOLLEA Bertrand 2001

Mine de rien il a fallu le fer! Lecture d'un paysage forgé par l'histoire de la métallurgie Association Le Savoir et le Fer Hubert Mansotte 2007

Rapports bocage normand et industrie qui tire partie des richesses du terroir: force motrice de l'eau, charbon des forêts, minerais, calcaire... Un parallèle à faire avec le passé industriel de la Charente limousine?

Charte architecturale et paysagère de l'Argentonnais

(fascicule imprimé à l'intention des élus) Ponant et Mandragore 2002

Les grands traits du paysage, ainsi que des blocs illustrant les scénarios catastrophe de l'évolution possible des paysages, de transformations des maisons anciennes

Carte des Atlas de paysages publiés au 1er janvier 2009

CERTU

www.certu.fr/.../Paysage.../2009_03_Carte_atlas_paysages.pdf

Liens vers atlas régionaux ou départementaux téléchargeables

Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon

<http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/atlas.asp>

Le plan paysage du Pays Mellois

par Mandragore, 2002

<http://www.paysmellois.org/developpementdurable/paysage-et-biodiversite/53-le-plan-paysage>

"12 fiches d'action:

1. L'eau dans le territoire 2. Les marques de limites : haies, murs et fossés 3. Les formes et évolutions des bourgs et villages 4. L'impact des bâtiments dans le paysage 5. Le paysage des bords de route 6. Les lieux de mémoire 7. Le patrimoine naturel 8. Le petit patrimoine bâti 9. Les abords des monuments historiques 10. Les entrées de bourgs 11. L'aménagement des centres bourgs 12. Les fleurissements communaux"

Agriculture et haies

La haie et le bocage pavillonnaires

Thèse de doctorat Pauline Frileux 2008

Piste d'action pour l'intégration des extensions urbaines en zone bocagère

http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_haie_et_le_bocage_

pavillonnaires

<http://www.ecoanthropologie.cnrs.fr/spip.php?article261>

De l'émonde agricole au chêne péri-urbain

1er colloque européen sur les trognons, Vendôme Pauline

Frileux et Aurélie Javelle 26, 27 et 28 octobre 2006

Description usages anciens des haies

Influence de la structure du biotope de reproduction et de

l'agencement du paysage, sur le peuplement d'amphibiens d'une région bocagère de l'ouest de la France. ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES; MÉMOIRE Pour l'obtention du diplôme

Alexandre BOISSINOT 2009

<http://alexandreboissinot.jimdo.com/bocage-et-biodiversite/C3%A9/>

Intérêt des mares pour les batraciens; témoignages d'agriculteurs pour la biodiversité dans les Deux-Sèvres

<http://www.agriculture-et-paysage.fr/spip.php?rubrique54>

Paysages en Herbe - Le paysage et la formation à l'agriculture durable

Educagri éditions Monique TOUBLANC - Ecole Nationale

Supérieure du Paysage de Versailles, Régis AMBROISE -

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Estelle PERNOT - Institut de l'Élevage, Carine HERBIN - Institut Français

de la Vigne et du Vin 2004

"Dans le cadre du projet APPORT, quatre cours diaporamas ont été conçus comme un appui au manuel

* Cours 1. Le paysage dans un projet d'agriculture durable : définitions, enjeux et contextes.

* Cours 2. Le paysage dans les diagnostics de territoire et d'exploitation agricole.

* Cours 3. Le paysage dans l'élaboration d'un projet d'exploitation agricole.

* Cours 4. Suivi et évaluation d'un projet d'exploitation agricole et de son impact paysager.

Les formateurs de l'enseignement et du conseil en agriculture et paysage y trouveront une trame, des idées et des images pour construire une formation sur le thème : "Paysage, agriculture et développement durable"

Paysage et aménagement foncier, agricole et forestier

ISBN : 978-2-11-128031-1" Ministère de l'agriculture, et de l'aménagement du territoire et le Ministère de l'écologie, du

développement durable, des transports et du logement.

François Bonneaud et Thomas Schmutz 2010

Outils utiles au remembrement: bourses aux arbres, méthode pour planter des arbres isolés en plaine...

Chambres d'Agriculture, n° 860, supplément « **Guide méthodologique pour l'aménagement paysager des abords de ferme** » Fédération Nationale des CAUE - Ministère de l'Agriculture, Paris BUCHOU, Marie-Noëlle 1997
Méthode d'étude de l'exploitation, exemples concrets, recours au dessin pour rester généraliste

Site internet dédié à l'agriculture et aux paysages
<http://www.agriculture-et-paysage.fr>

Site internet dédié aux expériences communales
<http://www.localtis.fr/servlet/ContentServer?pagename=MairieConseils/homepage>

La question des hameaux agricoles, Article dans Paysage et agriculture; Chicane n°69, journal du CAUE de l'Hérault CAUE de l'Hérault juillet 2005,
"La production du paysage rural est le résultat de l'intervention de l'homme pour le cultiver, l'habiter. Ce ne sont pas les paysagistes et les architectes qui font ces paysages. Par contre, des compétences associées des professionnels et des utilisateurs, peut naître un bâtiment d'autant plus réussi qu'il participera d'un dialogue constructif avec le paysage dans lequel il s'inscrit." Les bâtiments agricoles contribuent à la qualification du patrimoine culturel rural

ARCHITECTURE & URBANISME

Architecture agricole

Le changement de destination des bâtiments agricoles dans les zones A Fiche; DDAF de l'Isère 2005
Cartes très intéressantes concernant le bâti agricole et les matériaux
http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/ip_PASED_bat_agri.pdf

Site internet dédié à l'**architecture des bâtiments agricoles**
<http://www.archiagri.fr/>
Une bibliographie avec liens vers les études et ouvrages!!!

Les bâtiments bois en milieu rural

Publication du CNDB (Comité National pour le Développement du Bois) /Région Nord-Picardie/Nord Picardie BoisDELECLUSE (Rémy)/CNDB Nord Picardie. sd, Brochure / Plaque
http://www.cndb.org/pdf/Batiments_bois_rural.pdf

Les matériaux issus de l'agriculture.

Diaporama Formation Chambre d'agriculture de l'Indre

GLEIZES (Christian) . 2007
http://www.archiagri.fr/contributions/outils_du_projet/approche_environnementale/MateriauxAgriculture.pdf

Patrimoine rural

<http://inventaire.poitou-charentes.fr/patind/pi/>

Pays de Charente, pour une lecture des paysages et de l'architecture charentaise d'après les panneaux d'exposition réalisés par Ponant

Guide "**restaurer et construire dans le Parc naturel régional de l'Avesnois**" Parc naturel régional de l'Avesnois cabinet d'architecture Ad'AUC et l'agence Leblanc Venacque 2005
<http://www.parc-naturel-avesnois.fr/fr/pdf/restaurer.pdf>

L'architecture paysanne en France

La maison Serge Berger-Levrault Jacques Fréal 1979

Guide de valorisation du patrimoine rural

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires Rurales 2001

Le petit patrimoine rural

Fiche sensibilisation des élus
<http://mairie2000.asso.fr/petitpatrimoine.pdf>

Urbanisme

Carnet 1 **l'habitat individuel autrement.**
Pour une maîtrise du développement urbain dans l'Hérault
CAUE 34 2008
<http://herault.caue-lr.org/?m=4>
De nombreux exemples de densification, typologies de mitoyenneté

Guide méthodologique pour une **intégration possible des objectifs de développement durable dans le projet urbain et les documents réglementaires locaux.**
Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Atelier Cité architecture 2010
<http://www.paysagistes-conseils.org/fichiers/guidedevdurable.pdf>
Fiches méthodologiques

CARTOGRAPHIE

Scan 25 1/25000

Photos aériennes (BD ortho) 2002
géoportail

Cadastre: géoportail

Carte d'Etat Major 1825-1866: géoportail

Carte des randonnées pdf

Contours **ZNIEFF et Natura 2000**, arrêtés de biotope (carto sans données)

<http://sigore.observatoire-environnement.org/>
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/>

ZNIEFF, ZICO et ZPS + sites classés

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/28/donnee93.map>

Les formations forestières (IFN)

http://www.ifn.fr/spip/rubrique.php?id_rubrique=67

Carte géologique simplifiée

BRGM <http://www.sir-poitou-charentes.org/>

Vélo routes

<http://www.charente-limousine.fr/index-module-orki-page-view-id-482.html>

Atlas national de France, département de la Charente de 1790

Cadastres napoléoniens 1825 1/2500e

http://www1.arkhenum.fr/ad16_cadastre/_app_php_mysql/app/recherche_alpha_cles.php